

Cahiers du CRISES

Collection Études théoriques

no **ET9701**

**RENOUVEAU DE LA SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE
DE LANGUE FRANÇAISE:
ORIGINALITE ET DIVERSITÉ DES APPROCHES**

par

Benoît Lévesque, Gilles L. Bourque et Eric Forgues

1997

Résumé

Même si peu d'indices nous permettent de conclure à un renouveau de la sociologie économique de langue française comparable à celle que nous présentent les nombreuses "revues de littérature" et ouvrages de synthèse de langue anglaise, ce texte tentera de montrer qu'il existe bien un renouveau de la sociologie économique de langue française et que ce renouveau est relativement original par rapport à celui de tradition anglo-saxonne, bien qu'il existe également de nombreuses convergences. Après avoir cherché comment ce renouveau s'inscrit dans un changement de paradigme, nous limiterons nos analyses à trois courants qui font ou pourraient faire école: le MAUSS, l'économie solidaire, les institutionnalistes français. Enfin en conclusion nous désirons, en premier lieu, montrer comment ces trois approches françaises partagent plusieurs points communs tout en se différenciant sur d'autres; en deuxième lieu, offrir quelques pistes pour une comparaison du renouveau de la sociologie économique de langue française avec celui de la sociologie économique de langue anglaise.

Table des matières

1	Conditions d'émergence de ce renouveau	3
2	Le Mouvement anti-utilitarisme en sciences sociales (MAUSS) anti-économisme et normativité	6
3	De "l'économie contre la société" à l'économie solidaire	16
4	Les institutionnalistes français des institutions aux organisations.....	23
	Conclusion.....	33
	1) Les divers courants de la NÉS de langue française	34
	2) La sociologie économique de langue française et de langue anglaise	37
	Ouvrages et articles cités	41

RENOUVEAU DE LA SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE DE LANGUE FRANÇAISE: ORIGINALITÉ ET DIVERSITÉ DES APPROCHES

Benoît Lévesque

Gilles L. Bourque

Eric Forgues

Dans la sociologie de langue anglaise, il existe manifestement un renouveau de la sociologie économique qui remonte au milieu des années 1980. Outre *la New Economie Sociology* (NSE) que nous présente Richard Swedberg dans ce numéro, on peut identifier le SASE (*Society for ^avancement of Socio-Economies*) qui s'est donné en quelques années un rayonnement international remarquable à partir de congrès internationaux annuels et de nombreuses publications (Etzioni et Lawrence, 1991). Bien qu'interdisciplinaire, la *Socio-Économies* constitue un domaine où les sociologues jouent un rôle de premier plan dans la plupart des chapitres nationaux en raison justement de leur contribution dans le renouvellement des perspectives théoriques et des objets de recherches (Etzioni, 1991; Smelser et Swedberg, 1994). Existe-t-il un renouveau comparable de la sociologie économique dans la littérature de langue française ?

Certains indices pourraient nous inciter à conclure par la négative. En premier lieu, les "revues de littérature" anglo-saxonne qui font état de ce renouveau, ne relèvent aucun ouvrage et aucun auteur de langue française (à une exception près)¹. En deuxième lieu, les ouvrages de synthèse de la sociologie contemporaine de langue française² ne consacrent aucune section à la sociologie économique bien qu'ils identifient de nombreuses thématiques s'y rattachant telles la sociologie du travail, la sociologie du développement, la sociologie rurale, la sociologie des organisations (Guillaume, 1986; Durand et Weil, 1989; Ansart, 1990). En troisième lieu, aucun des dix-neuf comités de travail de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) ne porte sur la sociologie économique comme telle, bien qu'un groupe de travail a été créé récemment³.

¹. Sur l'ignorance totale des contributions françaises par Swedberg, par exemple, "le lecteur inscrit dans la tradition française ne peut qu'être atterré" comme l'écrit Alain Caillé (1994) dans sa préface à la traduction française de Swedberg, 1987.

². Voir entre autres Jean-Pierre Durand et Robert Weil, **Sociologie contemporaine**, Paris, Editions VIGOT, 1989, 644 p. C'est le cas également de synthèse plus brève telle celle de Pierre Ansart, **Les sociologies contemporaines**, Paris, Seuil, 1990, 344 p.

³. B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau et B. Lévesque sont responsables de ce comité qui a organisé un atelier au XV^e Congrès International de l'AISLF à Evora (Portugal). Une partie des contributions de cet atelier a été publiée sous la direction de B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt, **Société civile, Etat et Économie plurielle**, Paris, Montréal et Hull, CRIDA-LSCI et CRISES, 1996, 260 p.

Sans nier l'existence de ces indices, nous tenterons de montrer qu'il existe bien **un renouveau de la sociologie économique de langue française** et que ce renouveau est relativement original par rapport à celui de langue anglaise, bien qu'il existe également de nombreuses convergences. Indiquons toutefois dès le départ, que le cadre de cet article ne nous permet pas de présenter une synthèse équivalente à celle proposée ailleurs par Swedberg pour la sociologie économique de langue anglaise (Swedberg, 1987 et 1994). Après avoir montré comment ce renouveau s'inscrit dans un changement de paradigme, nous nous limiterons nos analyses à trois courants qui font ou pourraient faire école.

- **Conditions d'émergence de ce renouveau**

La théorie sociale telle que formulée par les classiques de la sociologie (Marx, Weber, Durkheim, entre autres) définit l'économie ou mieux les pratiques économiques comme partie prenante de la totalité sociale. S'il existe des différences majeures entre Weber et Durkheim quant à la légitimité de l'approche de l'économie politique et de la science économique, ils utilisent le terme de "sociologie économique" pour bien mettre en lumière une autre analyse de l'économie que celle proposée par les néoclassiques (Gislain et Steiner, 1995; Swedberg, 1987 et 1994). Même si Marx n'utilise pas le terme, il "développe pour la première fois une sociologie économique, qu'il oppose à l'économie politique classique en intégrant l'activité économique dans le phénomène total de la société" (Gurvitch, 1967: 37). En somme, les "pères de la sociologie" ont non seulement identifié l'économie comme objet incontournable de l'analyse sociologique mais ont même posé les bases d'une telle analyse.

Pour des raisons liées en partie aux conditions d'institutionnalisation de la sociologie, conditions variables selon les pays (institutionnalisation fragile et tardive en France, institutionnalisation relativement précoce mais également fragile aux États-Unis), la sociologie de langue anglaise comme de langue française laissera à la science économique les objets considérés comme spécifiquement économiques tel le marché. Tout se passe donc comme si la sociologie s'en remettait aux économistes pour les questions dites économiques, reconnaissant ainsi l'autonomisation de l'économie telle que proposée par cette discipline, dont l'objet se définit plus dans la perspective des sciences de la nature que des sciences sociales. Fragmentée en diverses thématiques à caractère économique et amputée d'une capacité de questionnement de l'économie comme catégorie spécifique de faits sociaux, la sociologie économique apparaîtra relativement handicapée par rapport à la science économique. À la différence des classiques de la sociologie,

⁴. Plus récemment, la séparation des facultés de lettres et sciences humaines des facultés de droit et de sciences économiques créera un fossé durable entre les deux (Dosse, 1991, t.I:210). Sur l'institutionnalisation des sciences sociales en France, voir entre autres Duclos (1985), Sainsaulieu (1994) et Weisz (1979).

la sociologie économique se limitera à l'étude des conséquences sociales des innovations et transformations économiques⁵.

Si l'oeuvre de Weber bien que très influente n'a pas eu de véritable postérité et si celle de Durkheim ne fait qu'ouvrir la possibilité d'une sociologie économique sans s'y engager, l'influence de Marx sera majeure pour des sociologies spécialisées telles celle du travail et celle du développement qui se sont épanouies entre les années 1950 et 1970 (Cuin et Gresle, 1992). Dans cette visée, la sociologie économique de langue française⁶ a d'abord été partie prenante d'une sociologie du travail à travers les contributions de Friedmann, de Naville, Touraine et alii (Erbès-Seguin, 1988), puis d'une sociologie des organisations telle que mise de l'avant par Crozier et plus récemment Friedberg (Chanlat, 1992 et 1989) et même d'une sociologie de la culture, du système éducatif et plus largement du marché de biens symboliques telle que proposée par Bourdieu. De plus, "l'épopée structuro-marxiste" et le marxisme sous ses diverses variantes ont favorisé de nombreuses contributions sur les classes sociales, les idéologies, l'État, le développement et la reproduction (Althusser, 1965; Poulantzas, 1968). Pour au moins une décennie, l'articulation du marxisme et du structuralisme a constitué un paradigme dit critique.

Si la plupart des contributions néo-marxistes présentaient une dimension polémique et profondément contradictoire⁷, elles ont néanmoins mis en relation sociologues et économistes dans la perspective d'une critique de la science économique et réaffirmé l'importance d'une analyse sociologique et anthropologique de l'économie (Godelier, 1977; Meillassoux, 1975). Cependant, dès le début des années 1970, les limites du structure-fonctionnalisme et de la sociologie de la reproduction sont mises en lumière de sorte que ces approches entrent dans une période de reflux et de déconstruction (Dosse, 1991: 14). De plus, avec la crise économique et politique (et notamment celle de l'État-nation) qui se manifeste à partir du milieu des années 1970, le marxisme et le keynésianisme perdent non seulement leur légitimité mais une grande partie de leur pertinence pour rendre compte du développement économique⁸. En somme, même si la période des "trente glorieuses" (1945-1975) fut l'occasion d'une relecture de Marx, elle ne donnera pas lieu à un véritable renouveau de la sociologie économique qui se serait également

⁵. C'est ce que révèlent les analyses réalisées. Par ailleurs, dans les années 1950, Gurvitch avait mis de l'avant un projet de sociologie économique défini à la fois comme sociologie appliquée et comme branche de la sociologie (Pétychari-Henze, 1977:158).

⁶. La problématique socio-économique de l'époque a aussi été marquée par des influences idéologiques et des sensibilités telles celles du socialisme et du courant Économie et humanisme (Cuin et Gresle, t.2: 59; Dosse, 1991, tome 1: 211).

⁷ Si l'épisode structuraliste a favorisé la pensée critique, il a néanmoins désamorcé la portée de cette dernière par la "négation principale de toute transformation possible" (Dosse, 1992:99).

. Selon François Dosse (1992:348), le basculement ou "mort subite de l'althusserisme" s'opère exactement en 1975 alors que, pour les économistes ou pour le keynésianisme, le basculement se serait fait en 1973.

appuyé sur une relecture des autres classiques et qui aurait permis un dépassement d'un économisme souvent primaire.

Au début des années 1980, un basculement de paradigme s'opère de sorte qu'on passe alors d'un "paradigme critique" où les structures occupaient une place centrale à un paradigme où le thème de l'historicité⁹ s'impose comme référence, douce revanche des acteurs¹⁰ sur les structures. Ainsi, "le refoulé du structuralisme, le sujet, (a) fait un retour d'autant plus fracassant que l'on avait cru pouvoir se dispenser de lui pendant une vingtaine d'années" (Dosse, 1992: 560). Ce dévoilement de "l'école du soupçon" (Touraine, 1986:135) met également fin à la domination de disciplines telles la linguistique, la sociologie et l'ethnologie de même qu'à la quasi exclusivité des théories de références que constituaient le marxisme et la psychanalyse (Gauchet, 1988:164). Dans le nouveau paradigme en émergence, certaines disciplines telles l'histoire et la science du droit s'affirment de par leur capacité à prendre au sérieux non seulement les acteurs individuels, mais également l'imprévisibilité du devenir des sociétés que révèlent aussi bien la crise économique que l'effondrement du rêve révolutionnaire.

En raison de leur incapacité à rendre compte de l'agir des acteurs individuels et collectifs, certains postulats du paradigme critique seront remis en cause. C'est le cas entre autres des postulats affirmant 1) la coupure entre compétence scientifique et compétence commune en vertu de laquelle les propos des personnes relèvent de l'illusion idéologique, 2) l'intérêt comme seul motif de l'action, 3) la dénonciation du caractère normatif du discours de tous les acteurs, 4) enfin, l'inconscience des acteurs quant au sens de leur action. En revanche, la nouvelle configuration intellectuelle visera moins l'exhaustivité des paradigmes unitaires que le ressourcement pragmatique de la théorie de l'action, l'humanisation des sciences humaines, l'interrogation de ce qui fonde le lien social, à partir notamment de l'individu. Ce faisant, le "détour américain" vers de nouveaux penseurs ouverts à un nouvel espace et à d'autres traditions s'impose et relativise par le fait même l'exception française (Dosse, 1995: 87). Cette nouvelle configuration intellectuelle s'alimente autant de la crise des sciences dures que de la remise en cause du déterminisme et de ses impasses. Dès lors, une nouvelle alliance entre sciences exactes, sciences humaines et philosophie, fondée sur une transdisciplinarité à la recherche du sens de l'agir humain dans toutes ses dimensions, devient à nouveau possible.

⁹. Il va de soi que le nouveau paradigme fondé sur une revalorisation de l'histoire peut également avoir une portée critique.

¹⁰. Comme plusieurs l'ont révélé, la notion d'acteur est polysémique et prend donc une signification différente selon les sociologies. Voir Dominique Martin, 1992.

Alors que la crise combinée du keynésianisme et du marxisme, sans oublier la fin du rêve révolutionnaire, aurait pu signifier la fin d'une sociologie économique alimentée principalement par le marxisme, le changement de paradigme dans les sciences sociales favorisera au contraire un renouvellement de la sociologie économique, à partir entre autres d'une relecture des classiques de la sociologie et d'un dépassement des sociologies spécialisées (Gislain et Steiner, 1995). C'est ce que nous tenterons maintenant de montrer à partir de trois tentatives, soit 1) celle du Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (MAUSS) animé par Alain Caillé, 2) celle de l'économie solidaire telle que proposée par Jean-Louis Lavoie, 3) celle des écoles de la régulation et des conventions (ces deux approches bien que portées surtout par des économistes, n'en exercent pas moins une influence diffuse sur l'ensemble de la sociologie économique à travers entre autres les notions de société salariale et de régulation sociale). Ce faisant, nous nous efforcerons à l'occasion d'identifier des contributions plus isolées en montrant comment elles approfondissent ou se démarquent de l'un ou l'autre de ces trois courants.

Il est bien certain que nous ne pouvons donner qu'un aperçu, forcément incomplet, du renouveau de la sociologie économique de langue française et de l'ensemble de ses contributions. Cependant, nous croyons que les trois courants identifiés regroupent plus que tous autres un nombre significatif de sociologues et de recherches formant des ensembles relativement cohérents, de sorte qu'ils constituent actuellement des courants incontournables pour ceux et celles qui s'intéressent à la sociologie économique. Enfin, ces trois courants ne se limitent pas à une critique des postulats de la science économique néoclassique mais tentent aussi bien de redéfinir ce qu'il faut entendre par activité économique (ex. élargissement de l'objet) que de proposer des analyses d'objets revendiqués presque exclusivement par la science économique (ex. le marché).

- **Le Mouvement anti-utilitarisme en sciences sociales (MAUSS): anti-économisme et normativité**

Le Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (MAUSS) a été créé en 1980 à l'initiative d'Alain Caillé. Il s'agit d'un véritable mouvement intellectuel dans la mesure où le MAUSS critique non seulement les fondements de l'économisme et de l'utilitarisme mais propose aussi des réformes sociales touchant l'économie. Outre un "manifeste" intitulé **Critique de la raison utilitaire** (Caillé, 1989), le MAUSS a publié successivement **Le Bulletin** puis **la Revue du MAUSS** qui ont connu un succès remarquable¹¹. Ces diverses

¹¹. Il existe maintenant trois séries. La première est celle du **Bulletin du MAUSS** (nos 1-25); la seconde, celle de la **Revue du MAUSS** (NOS 1-16) et la troisième, celle de la **Revue trimestrielle du MAUSS** qui a débuté en 1993 (1-5 sq.).

publications proposent une manière plus féconde "de penser et d'analyser autrement l'économie" (Caillé, Guerrien, Insel, 1994: 4). En somme, le MAUSS cherche à repenser non seulement les approches théoriques, mais également les pratiques économiques, comme en témoigne sa proposition d'un revenu de citoyenneté (Caillé, 1989 et 1995). Dans cette visée, il demeure un lieu de débat ouvert aux chercheurs provenant d'horizons disciplinaires relativement divers (sociologie, science économique, anthropologie, géographie, histoire, philosophie¹²), mais partageant ce double objectif de renouvellement des approches et des pratiques économiques.

Même si les recherches et analyses du MAUSS ont porté sur une grande diversité de sujets et d'auteurs, nous limiterons nos commentaires à leur analyse de l'utilitarisme et du don, d'une part, et à leur critique de la sociologie de Bourdieu, d'autre part. Nous montrerons également comment l'analyse du MAUSS rejoint sur plusieurs points celle proposée par le groupe d'étude sur la postmodernité, animé par Michel Freitag qui a d'ailleurs participé à certaines publications du MAUSS.

Dans sa **Critique de la raison utilitaire**, Alain Caillé précise le sens de sa critique en montrant qu'elle vise à restituer l'irréductibilité du lien social au jeu des intérêts, voire au jeu des intérêts économiques. L'anti-utilitarisme entend prendre au sérieux le paradigme utilitaire, puisque le lien social n'est pas innocent de tout intérêt, mais il prétend montrer la face cachée de l'utilitarisme. Cette critique ne nie donc pas toute légitimité à l'utilitarisme, ce que pourrait laisser croire le nom de leur mouvement, mais seulement la légitimité d'étendre cette approche aux sciences sociales. La pensée sociologique telle qu'elle apparaît chez les classiques aurait été une anti-économie, mais sa rupture avec l'utilitarisme fut incomplète puisqu'elle le restitue sous une forme collective. Aujourd'hui, la critique de l'économisme devient d'autant plus pertinente que le paradigme utilitariste et individualiste pénétrerait les sciences sociales de sorte que la sociologie elle-même "devient, dans son courant dominant, une économie politique généralisée" (Caillé, 1989: 42). Citant en exemple Crozier, Boudon et Bourdieu, dans un article précurseur et annonciateur du programme du MAUSS, Caillé constate que la sociologie succombe à l'axiomatique de l'intérêt (Caillé, 1981).

Cette critique fut également portée vers le danger inverse qui guettait les penseurs non-utilitaristes, principalement des philosophes, qui incitait à "dissoudre [l'action humaine] dans une ineffable indétermination" (Caillé, 1993a) et à la concevoir ainsi comme pure gratuité. C'est donc dans la tension entre ces deux pôles que peut émerger un nouveau paradigme qui, sans renier

¹². Le texte de l'appel lancé par le Mauss pour la création d'un enseignement universitaire de socio-économie est signé par 96 personnes dont les appartenances disciplinaires sont la science économique (36), la sociologie (29) et les autres disciplines (29): anthropologie, histoire, géographie, gestion et philosophie. Voir A. Caillé (1994:286).

tous les acquis de l'utilitarisme, permettrait de penser sous un nouveau jour aussi bien l'action sociale que les liens sociaux. La réduction utilitariste en sciences sociales étant dès lors évacuée, il est possible de revenir à l'objet économique en montrant que même dans nos sociétés, contrairement à l'évidence commune, l'économie se déploie socialement, c'est-à-dire selon une rationalité spécifique à la reproduction du lien social (Caillé, 1994b).

Mais entre l'utilitarisme et la pure gratuité, qu'est-ce qui caractérise positivement ce nouveau paradigme ? C'est dans l'essai sur le don de Marcel Mauss¹³ que puise ses racines ce nouveau paradigme qui y était déjà présent en germe et à l'oeuvre. S'inspirant de cette essai, le MAUSS reprend avec plus d'audace les travaux sur le don réalisés par l'anthropologue français, en prétendant, à la différence de ce dernier, que "le don est aussi moderne et contemporain que caractéristique des sociétés archaïques ; qu'il ne concerne pas seulement des moments isolés et discontinus de l'existence sociale, mais sa totalité même" (Godbout, 1992: 20). Caillé précise qu' "affirmer ainsi l'"originellité" du don, ou au moins une certaine originellité, de l'obligation de donner, recevoir et rendre, implique en toute rigueur qu'on ne saurait comprendre les sociétés modernes sans les penser en regard de cette originellité et que, notamment, leurs institutions les plus caractéristiques doivent être analysées comme autant de transformations et de spécifications survenues au sein du système global du don comme à l'extérieur de lui ; dans le droit fil de sa logique et en réaction contre lui" (Caillé, 1993: 4).

C'est donc parce que nos sociétés se sont définies et se définissent toujours en relation avec le don que son détour devient obligatoire pour saisir leur spécificité. Le don constitue un "phénomène social total" où se combinent tous les éléments d'une société: économique, politique, religieux, imaginaire, familial. Ainsi, l'étude du don pose d'emblée l'économie dans son insertion sociale, au point même de déboucher, comme nous le verrons, sur une sociologie générale; l'étude du don n'étant rien moins que l'étude du fondement de la société. Pour bien saisir ce qui le caractérise, il importe de s'affranchir du paradigme utilitariste et d'adopter un paradigme qui s'approcherait plutôt de l'univers mythique ou religieux : "le don atteint les couches universelles les plus profondes, celles dont parlent les mythes" (Godbout, 1992: 300) .

Le don se saisit à travers trois moments qui se révèlent être trois formes d'obligation: donner, recevoir et rendre. C'est précisément dans le caractère obligatoire du don que réside son principal

¹³. Sur Marcel Mauss, on ne peut que recommander l'excellent ouvrage de Marcel Fournier (1994). ¹⁴ Caillé (1989) préfère se référer à l'imaginaire religieux du brahmanisme, encore plus qu'au quatre types d'actions dégagés par Weber, pour illustrer l'existence d'un paradigme irréductible à celui d'une logique de l'intérêt. Le brahmanisme pose quatre types d'actions: l'action qui est guidée par le plaisir, l'intérêt, le devoir et l'action libérée de toute forme de rationalité. Les deux derniers types se situeraient en dehors de la rationalité utilitariste.

ressort. En effet, à la question de savoir pourquoi donner, l'anthropologue Godelier, dans une formule saisissante, affirme que "ce qui oblige à donner est précisément que donner oblige" (Godelier, 1996: 20). Or, cette obligation, relève plus de la moralité que de la contrainte légale, par exemple, car si elle s'impose sur le sujet, ce dernier conserve une marge de liberté qui renforce la valeur du don et lui donne tout son sens. Si bien que l'obligation dont il s'agit préserve un espace de Liberté qui, comme nous le verrons, constitue le socle véritable du don.

Sans présenter les différents aspects que peut prendre le don selon les sociétés, il importe de retenir que le don s'oppose à l'échange utilitaire: "les hommes des sociétés archaïques n'échangent pas mais donnent" (Caillé, dans Godbout, 1992: 177)¹⁵. De fait, le don renvoie à "toute prestation de bien ou de service effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou recréer le lien social entre les personnes" (*ibid.*, 3). Si retour il y a de la chose donnée, il ne s'inscrit pas dans une logique de l'échange. Tirant leçon des travaux de Sahlins, Caillé affirme que "ce qui est rendu, n'est tenu à aucune condition de temps, de quantité ou de qualité" (Caillé, dans Godbout, 1992: 111). Le don s'oppose à l'utilitarisme, car la logique intéressée ne peut risquer l'incertitude qu'engendré le don. Dans la logique utilitariste, la perte de l'objet demande immédiatement compensation, tandis que le don diffère le moment du contre-don; à travers lui, surgit le risque de ne pas obtenir de retour. Ainsi, même si le don oblige, le retour reste incertain et c'est dans cet espace d'incertitude qu'est mis à l'épreuve la valeur du lien et les rapports personnels. Là se joue la socialité des relations entre les personnes, "parce ce que plus j'ai la conviction, écrit Godbout (1992: 264) que l'autre n'était pas "vraiment" obligé de rendre, plus le fait qu'il rende a de la valeur pour moi parce qu'il signifie qu'il agit pour la relation, pour nourrir le lien que nous avons, pour...moi". Pour cette raison, le don ne peut pas se comprendre comme un échange : "le seul fait de parler de l'échange fait immédiatement et inmanquablement retomber dans le cadre d'une interprétation économique du don" (Caillé, dans Godbout, 1992: 177).

Pour bien marquer la spécificité de la logique sociale du don en regard de la logique marchande, on avance le concept de valeur — non quantifiable — de lien, qui s'oppose à la valeur d'échange et à la valeur d'usage. Comme le soulignent pertinemment Godbout et Caillé: "plus encore que le capital selon Marx, le don est, non pas une chose, mais un rapport social" (1992 : 15). Ainsi, le don s'inscrit dans des rapports sociaux qu'il contribue à reproduire et à modifier dans toutes leurs dimensions sociales: il faut "concevoir le don comme formant système, et ce système n'est rien d'autre que le système social (...), le système des relations proprement sociales en tant que

¹⁵ Ceci va à rencontre des thèses de Lévi-Strauss qui voyait dans le don un système d'échanges. Vidai soutient que de "considérer seulement le don comme une forme déguisée de l'échange, le risque est de manquer ce qui en fait, peut-être, toute la spécificité; à savoir que si tout don appelle un contre-don, rien ne saurait garantir une telle réciprocité" (Vidai, 1993: 61).

celles-ci sont irréductibles aux relations d'intérêt économique ou de pouvoir" (Godbout, 1992: 23).

C'est dans cette perspective que peut être comprise l'idée que la chose donnée véhicule l'âme de son propriétaire pour expliquer ce fait que le don oblige¹⁶. En effet, avec cette idée que la chose donnée véhicule l'âme du donateur, apparaît en fait la valeur de lien qui l'unit au donataire. Ainsi, le rapport des personnes aux choses encode les rapports personnels : c'est par les objets donnés que s'expriment, se nouent et se dénouent les rapports personnels. Il s'agit bien de rapports sociaux spécifiques, soit des rapports personnels, qui s'opposent aux rapports anonymes engendrés par l'État et le marché. À la différence de la socialité du don, dans les sphères étatiques et marchandes, l'interchangeabilité des personnes n'altère pas les rapports sociaux. Si elle se démarque des logiques abstraites et anonymes de l'État et du marché, la logique du don s'immisce cependant dans leurs interstices. Elle demeure même au fondement du système social global des sociétés modernes: "c'est sur [le don] que se fonde la cohésion sociale de base, sur laquelle repose la "macro-cohésion" étatique et la "micro-cohésion" marchande" (Godbout, 1992: 265).

Sur ce point, des voix discordantes se font entendre, notamment celle de Godelier qui rappelle que si les rapports personnels prévalent toujours dans nos sociétés, même s'ils deviennent de plus en plus abstraits, ceux-ci n'y jouent pas le rôle dominant. Godelier s'oppose à la conception de Caillé et de Godbout, selon laquelle le don constitue l'assise et qu'il concerne la totalité des sociétés contemporaines. Il rappelle que pour qu'un phénomène social soit total, il ne suffit pas qu'il combine toutes les dimensions composant une société, mais qu'il permette la représentation et la reproduction de la société comme un tout (Godelier, 1996: 58). Dans nos sociétés modernes, le don ne constitue pas un phénomène social total, car il aurait fallu pour cela que les rapports personnels y dominent et que le désintéressement y soit au fondement des rapports sociaux. Par conséquent, dans les sociétés contemporaines, "le don existe mais il est libéré de toute la charge d'avoir à produire et à reproduire des rapports sociaux fondamentaux, commun à tous les membres de la société" (Godelier, 1996: 291). Sur un ton plus pessimiste, il poursuit en soutenant que le don s'idéalise comme le rêve inversé du marché: "en s'idéalisant, le don "sans calcul" fonctionne dans l'imaginaire comme le dernier refuge d'une solidarité, d'une générosité dans le partage qui aurait caractérisé d'autres époques de l'évolution humaine" (*idem*). En somme, le don répondrait aujourd'hui aux limites que rencontrent les sphères marchandes et

¹⁶Voir la notion du *hau* reprise par Marcel Mauss des Maoris. Cela lui a valu les critiques de Lévi-Strauss qui l'accusait de s'être laissé mystifié par les représentations des populations qu'il étudiait: "Le *hau* n'est pas la raison dernière de l'échange : c'est la forme consciente sous laquelle des hommes d'une société déterminée, où le problème avait une importance particulière, ont appréhendé une nécessité inconsciente dont la raison est ailleurs (Lévi-Strauss, 1995: XXXIX)

étatiques. Serait-il en voie de devenir, par un renversement pervers de sa logique, un instrument des sphères utilitaristes par excellence que forment l'État et le marché?

Suite à ces réserves, on peut se demander si les analyses du MAUSS ne transposent pas trop rapidement aux sociétés modernes, voire postmodernes, la logique du don qui prévalait dans d'autres sociétés. De même, ces analyses n'idéalisent-elles pas ces autres sociétés en avançant qu'elles auraient résisté au paradigme utilitariste, au marché et à l'économie marchande, tout comme elles auraient résisté à l'émergence de l'État selon les analyses de Pierre Clastres (1974). N'y a-t-il pas là une projection ethnocentrique d'un projet normatif proprement occidental? Enfin, on peut questionner l'importance accordée au don pour fonder une critique du paradigme utilitariste, en se rappelant que Durkheim a érigé sa théorie sociologique à rencontre du paradigme utilitariste en critiquant l'explication de l'échange par le seul jeu des intérêts et en démontrant le caractère objectif et moral de tout lien social¹⁷. L'obligation prendrait ainsi d'autres formes que le don, qui perdrait alors de sa centralité théorique. On pourrait alors se demander si ce qui est véritablement central dans l'analyse du don, ce que le don fait ressortir, est ce qu'avait déjà mis en lumière Durkheim, à savoir l'obh'gation morale du fait social. Seulement, le médium à travers lequel s'impose le fait social prendrait des formes spécifiques selon les sociétés.

Si le don est au centre de ses analyses, il faut bien voir que les recherches du MAUSS portent sur une grande diversité de sujets et d'auteurs liés d'une façon ou d'une autre à l'économie comme le montrent aussi bien la **Revue du MAUSS** que la **Revue du mauss semestrielle** (même si cette dernière se présente plus sous la forme d'un ouvrage que d'une revue). Dans ces publications, la sociologie de Pierre Bourdieu y est analysée et critiquée en raison entre autres de son ambiguïté sociologique et de sa contamination par l'économie. Voyons rapidement à la fois l'originalité de cette contribution (qui relève de l'ancien paradigme) et la critique qu'en fait le MAUSS qui précise ainsi comment l'analyse économique doit relever d'une sociologie générale et non l'inverse.

Si Bourdieu s'intéresse plutôt à la culture qu'à l'économie, il faut reconnaître qu'à l'occasion il s'intéresse aussi à l'économie comme en témoignent certains numéros des **Actes de la recherche en sciences sociales** (1992, 1990 et 1986). De plus, il aborde l'objet social dans

¹⁷ Dans un article pénétrant, Steiner (1992) souligne que Durkheim refait une lecture de la théorie de l'échange, à rencontre des thèses utilitaristes de Spencer, en montrant que même le marché ne pourrait fonctionner par le simple jeu des intérêts. C'est parce qu'il comporte les caractéristiques de l'institution que le marché échappe à la seule logique des intérêts et de l'échange pour rejoindre celle de la solidarité, caractéristique du social. Ainsi, il n'a pas fallu attendre les études sur le don pour établir une critique de l'utilitarisme. Comme le montre l'analyse de Durkheim, on peut approcher l'échange économique le plus utilitaire dans une perspective anti-utilitariste.

sa totalité à partir d'une perspective qui pose l'intérêt comme étant au fondement de la pratique dans un contexte de jeu ou de luttes pour accéder aux biens symboliques et économiques. A la différence du MAUSS qui met en cause l'utilitarisme jusque dans ses derniers retranchements, à savoir l'économie marchande, Bourdieu étend cet utilitarisme sur toute la surface sociale. En dernière analyse, la société se réduit à un jeu où les intérêts se construisent à la jonction du champ et de l'habitus en fonction de l'acquisition d'un capital économique, culturel et social (Bourdieu, 1994: 154). L'originalité de Bourdieu par rapport au marxisme, est de saisir la construction et la reproduction des classes en fonction non pas du seul capital économique, mais en fonction également du capital symbolique, culturel et social. Pour le dire autrement, Bourdieu révèle les modes de conversion du capital économique en capital symbolique, culturel et social tout en montrant que ces conversions suivent toujours une logique de l'intérêt, expressive d'une position déterminée dans le champ économique. Si bien que le désintéressement apparent d'un investissement symbolique se révèle être en dernière analyse "intéressant".

Cependant, Bourdieu prend soin de souligner le caractère particulier de l'intérêt qui n'est jamais désincarné du social: chez Bourdieu, il n'y a pas de sujet transcendantal en dehors de la société qui se retrouve devant un objet dans un rapport consciemment déterminé. L'intérêt se construit socialement à l'intérieur des champs de la pratique qui possèdent leur logique irréductible (le champ économique, le champ culturel, le champ social) en fonction des rapports sociaux qui traversent et constituent ces champs. La théorie de la société de Bourdieu entrecroise deux perspectives nous permettant de saisir les pratiques sociales: il conserve l'héritage marxiste d'une théorie des rapports sociaux qu'il articule à l'héritage weberien (pensons à Elias) d'une théorie de l'action qui met en relief les modes de rationalité sous-tendant l'action. Ce double héritage se manifeste par une tension qui traverse son cadre théorique, à travers des concepts qui ont la particularité de traduire à la fois une connaissance des rapports sociaux et une connaissance d'une théorie de l'action.

Une partie de cet héritage sera rejetée par certains des héritiers de Bourdieu, tel Boltanski qui, à travers la théorie des grandeurs, rompt en quelque sorte avec la théorie marxienne des rapports sociaux au profit d'un individualisme méthodologique certes nuancé, comme nous le verrons plus loin (Boltanski et Thévenot, 1991). De manière encore plus radicale, le MAUSS renverse l'héritage bourdieusien au point où son anti-économie est aussi un anti-bourdieu. L'emphase mise sur l'intérêt a valu à Bourdieu les critiques du MAUSS qui voyait là le signe d'un économisme, car l'utilitarisme sous-tend à l'origine les théories économiques. Il importe cependant de noter que Bourdieu ne définit pas la notion d'intérêt en un sens économiste de la maximisation des profits (qu'il soit économique, culturel, social ou symbolique) dans un contexte de rareté. Il s'agit plutôt de l'intérêt qu'éprouve un individu pour le jeu défini dans un champ donné. Cet

individu comporte certaines dispositions au jeu (*habitus*) en fonction desquelles il se laisse prendre au jeu¹⁸.

Plutôt que d'abonder dans le sens de Bourdieu qui voit dans l'explicitation des intérêts une critique de la fausse conscience, le MAUSS et notamment Caillé voit plutôt dans cet explicitation théorique et pratique une évacuation du social. Ce qu'auraient très bien saisi les sociétés pré-modernes par le "tabou du calcul" (Bourdieu, 1994: 192). Curieusement, Bourdieu et Caillé s'appuient sur un même constat, à savoir que les sociétés pré-capitalistes s'opposeraient consciemment et normativement à l'explicitation du calcul, mais si Bourdieu voit là le signe d'une hypocrisie structurale, Caillé voit plutôt le signe d'une lutte pour préserver les liens sociaux. Leur opposition relève moins de l'analyse qu'ils font de la société que de leur appartenance à des paradigme différents, **l'ancien** "paradigme critique" qui cherche des visées cachées (même si Bourdieu reconnaît maintenant l'importance des acteurs sociaux), **le nouveau** paradigme qui accepte que les acteurs sociaux puissent être mus par une certaine forme de gratuité.

Dans sa réflexion sur la modernité et la post-modernité, Michel Freitag rejoint le projet du MAUSS qui consiste à repenser l'économie en l'insérant dans la société et, plus précisément, dans ses structures normatives. Même si son programme d'étude déborde de l'objet économique proprement dit, puisqu'il vise l'élaboration d'une sociologie générale dans le sens classique du terme, il a tout de même suffisamment abordé la question économique et de manière assez originale pour qu'il soit incontournable. Même si à première vue il n'existe pas de divergence de fonds entre le Groupe d'étude de la postmodernité qu'animé Freitag et celui du MAUSS, on peut identifier un projet intellectuel différent au moins par ses intentions¹⁹. Il va de soi que nous nous limitons ici à une seule dimension d'un projet qui vise par ailleurs à renouveler non seulement la sociologie économique mais la sociologie générale.

Comme le MAUSS, Freitag explique bien que "les "lois économiques" ne sont pas des "lois naturelles objectives" et que l'"économie" ne constitue ni une dimension spécifique et autonome, ni une dimension universelle ou même "positive" de la vie sociale" (Freitag, 1995:1). De plus, il tente d'établir, en "prenant appui sur la nature normative et historique de l'objet

¹⁸Si Bourdieu a récemment remplacé son concept d'intérêt par celui d'*illusio* (ou de *libido*) afin d'éviter ce glissement économiste, le contenu des concepts ne change pas véritablement.

¹⁹. La contribution sociologique de Michel Freitag est monumentale comme le montre bien son ouvrage, **Dialectique et société** qui comprend plusieurs tomes (Freitag, 1986). De plus, Michel Freitag avec des collègues du l'UQAM et d'autres universités québécoises anime une revue **Société** qui révèle à la fois l'ampleur et la diversité des recherches réalisées par les membres du Groupe d'étude de la postmodernité. Ce groupe cherche à renouveler la sociologie sous toutes ses dimensions, tout en évitant la fragmentation des diverses spécialisations qu'on retrouve dans la sociologie américaine.

économique lui-même, (...) le caractère irréductiblement idéologique de toute prétention de la science économique à la positivité" (Freitag, 1991: 21). Ainsi, la prétention positiviste de la science économique relève d'une idéologie, comme cela est manifeste dans l'oeuvre de Schumpeter qui s'était pourtant efforcé de distinguer les deux. À partir de cet économiste hétérodoxe dont la contribution demeure tout de même intéressante, Freitag critique l'illusion objectiviste qu'induit la science économique sur les pratiques économiques. Selon cette perspective dite objectiviste, il existerait "bel et bien une réalité économique dont l'objectivité et la nécessité immanente transcendent la subjectivité et l'engagement normatif des doctrines dont elle fait l'objet" (Freitag, 1991: 25). Freitag avance au contraire que la nature même des pratiques économiques s'oppose sur deux points aux règles positivistes de connaissance.

En premier lieu, "l'analyse économique (...) représente l'idéologie fondamentale d'un nouvel ordre ontologique de la socialité et éventuellement de la société toute entière" (Freitag, 1991: 26). En ce sens, la théorie ou la science économique prolonge la pratique concrète de l'économie. Elle serait donc normative, sous des couverts d'objectivité scientifique et de neutralité axiologique. En apparaissant comme des lois objectives, le caractère normatif des pratiques économiques disparaît dans l'analyse et la problématique économique. En deuxième lieu, l'historicité du développement des pratiques économiques s'oppose à une théorie universelle de l'économie. Si on envisage l'économie dans son universalité, on doit procéder en fait, sur un plan théorique, à la déculturation des rapports sociaux et à l'autonomisation du sujet, c'est-à-dire à l'abstraction des structures normatives des rapports sociaux. Freitag souligne qu'ainsi, on reproduit le processus historique réel sur un plan théorique, pour ensuite projeter le modèle économique obtenu — correspondant aux pratiques économiques de la société moderne — sur les cultures antérieures ou étrangères. Par un curieux renversement, "la logique économique naturalisée devient la cause du développement économique alors que les raisons sociales de cette logique même (...) sont reléguées au statut de déterminations extérieures..." (Freitag, 1991: 24). Ce que soutient plutôt Freitag est que "la possibilité même de l'analyse est conditionnée par l'institution sociale, normative et politique, d'une sphère d'actions affranchies (...) des injonctions normatives propres aux sociétés traditionnelles" (*ibid.*, p. 31). La théorie économique prolonge donc le caractère normatif des pratiques économiques et ce, malgré la prétention théorique objectiviste de rompre avec lui.

Pour bien comprendre l'idéologie objectiviste et saisir son origine historique et son ancrage social, Freitag retrace le développement de l'économie des sociétés occidentales, du point de vue du passage de la société traditionnelle à la société moderne. En bref, la société traditionnelle enserre l'économie dans ses structures normatives qui limitent et définissent les fins de l'économie. L'économie n'est donc pas une structure de pratiques autonome. Au cours de la

modernisation, l'économie s'autonomise et s'affranchit des structures normatives traditionnelles: "c'est le champ de ces rapports [entre les personnes] soustraits à toute norme positive concrète a priori (...) qui est ontologiquement, le domaine réel de l'économie" (Freitag, 1991: 35). L'économie se libère des structures normatives des sociétés traditionnelles et elle se constitue en l'absence de normes positives *a priori*, au point de se subordonner les ordres sociaux, culturels et politiques. D'où le projet de Freitag d'insérer ces pratiques au sein des structures normatives de la société, en renversant le rapport de subordination entre l'économie et le politique. C'est ce point que nous voudrions discuter maintenant.

Si Freitag critique la conception objectiviste de l'économie, il constate néanmoins que l'économie moderne s'érige contre toute structure normative, sociale, culturelle et politique. Bref, les pratiques économiques suivraient véritablement une logique immanente qui ne se réfère plus aux dimensions sociale, politique et culturelle. De plus, dans la modernité, ces dernières dimensions, notamment la dimension politique, seraient subordonnées à une logique économique devenue strictement instrumentale. On peut alors se demander si la prétention objectiviste de la science économique ne serait pas pertinente sachant qu'il y a sociologiquement affranchissement de l'économie du normatif (qu'il soit posé culturellement ou politiquement), si tant est que cet affranchissement soit possible. Ce point mérite qu'on s'y arrête.

Freitag pose l'existence d'une sphère d'actions économiques affranchie des structures normatives de la société. Il soutient en ce sens que "les pratiques économiques des individus et des groupes se sont trouvées virtuellement soustraites à l'emprise de toutes les normes collectives qui régissaient jusque là la production, la répartition et surtout l'usage de tous les biens (...), et que c'est seulement dans le vide juridique ainsi créé que des lois proprement économiques purent émerger, sous la forme des lois statistiques propres aux agglomérats de phénomènes aléatoires" (Freitag, 1995 : 2). Il existerait donc un champ réel de pratiques économiques qui pourrait se représenter par des lois objectives en dehors de toute normativité. Cependant, et cela peut paraître contradictoire, il critique l'idéologie objectiviste de la science économique qui occulte "la nature normative et historique de l'objet économique".

À bien le lire, on peut comprendre que, dans sa logique immanente et apparemment objective, l'économie moderne constitue en fait l'horizon normatif partagé par les membres des sociétés modernes. C'est dire que cette réification de l'économie demeure bel et bien un produit social, politique et normatif pouvant désormais revêtir les couleurs de l'objectivité, tant il fait consensus aujourd'hui. En d'autres mots, l'économie peut soustraire ses fondements normatifs à l'espace politique de la discussion. C'est dans cette soustraction que naît l'idéologie objectiviste de la

science et de la pratique économique, de même que l'autonomie de l'économie à l'égard de la société. Sur ce point, il importe de souligner que l'analyse de Freitag laisse toujours ouvert, au sein même de la théorie, un espace critique qui rend possible une pensée du "devoir-être" de l'économie. Dans une contribution plus récente, il écrit qu'"il est urgent d'inventer maintenant (...) de nouvelles *politiques économiques* communautaires, dans lesquelles les termes mêmes d'économie et d'économie politique retrouvent leur sens originel, étymologique" (Freitag, 1995 : 12). En d'autres mots, il s'agit de renverser la subordination — pour ne pas dire la dissolution — de la société à l'économique, afin que l'économique n'apparaisse plus en opposition à la société. Certaines questions peuvent alors surgir. Tout d'abord, que vaut ce projet, une fois qu'on a mis en relief les dimensions sociale et normative de l'économie et même de l'économisme ? Quelle forme prendrait ce retour de la communauté ? Même si les auteurs du courant économie solidaire ne s'inscrivent pas dans la problématique de la postmodernité, ils ont orienté leur analyse et leur réflexion sur cette alternative.

- **De "l'économie contre la société" à l'économie solidaire**

Les recherches de plusieurs sociologues de langue française peuvent être regroupées sous deux thématiques liées étroitement entre elles: celle de "l'économie contre la société" et de l'économie solidaire²⁰. Il s'agit principalement des recherches des membres du groupe de travail de sociologie économique de l'AISLF qu'animé Jean-Louis Laville avec d'autres collègues de même que de celles des signataires du quasi manifeste que constitue **Vers un nouveau contrat social** (Guy Roustang, Jean-Louis Laville, Bernard Eme, Daniel Mothé et Bernard Perret, 1996). La plupart des chercheurs qui publient dans la revue québécoise **Economie et solidarités** que dirigent les sociologues Carol Saucier et Louis Favreau, s'inscrivent également dans cette approche de l'économie solidaire²¹. De plus, les ouvrages publiés par Desclée de Brouwer dans la collection " sociologie économique " que dirige Jean-Louis Laville, contribuent également à cet effort de renouvellement de la sociologie économique. Ce courant est toutefois plus récent que celui du MAUSS puisque qu'il ne s'est manifesté qu'à la fin des années 1980, même si les recherches de la plupart des auteurs ont débuté bien avant cette date²².

²⁰. L'expression "l'économie contre la société" est efficace mais pas nécessairement heureuse puisqu'elle laisse supposer que l'économie et la société sont deux entités séparées. Il s'agit en fait du problème des transformations économiques et de l'exclusion sociale dont la solution appelle une économie solidaire. et d'information sur les entreprises collectives, qui a changé récemment de nom pour bien indiquer l'intérêt qu'elle porte à l'économie solidaire. Voir à ce sujet l'article de Louis Favreau et Carol Saucier (1996), deux sociologues qui sont respectivement rédacteur et directeur de cette revue.

²². Plusieurs des auteurs appartenant à ce courant ont écrit par exemple dans la revue **Autogestions** où l'on retrouvait entre autres Jean-Louis Laville au comité de rédaction.

En cohérence avec l'analyse régulationniste sur lequel nous reviendrons, les auteurs de ce second courant considèrent que la crise de la société salariale nous oblige à repenser radicalement non seulement le rapport entre l'économie et le social, mais également ce qu'il faut entendre par économie. Dans cette visée, l'oeuvre de Polanyi constitue une référence pour tous, même si elle n'est pas toujours explicitée. C'est le cas de la définition de l'économie d'un point de vue substantif plutôt que formel. Dans cette visée, les activités économiques concernent non seulement les activités marchandes, mais les activités non marchandes, telle la redistribution réalisée par l'État, de même que les activités non monétaires relevant de la réciprocité (rejoignant en cela les analyses du MAUSS). Enfin, comme le montre bien entre autres Jean-Louis Laville (1992 et 1994), la mise en relation de ces différentes activités économiques (marchandes, non marchandes et non monétaires) peut être réalisée de diverses manières, selon les régimes économiques et politiques. Dans cette visée, la crise économique ne peut être expliquée par les seules rigidités induites par l'intervention de l'État dans l'économie puisque ce qui est en cause, c'est plutôt la synergie État-Marché qui fait que la crise économique actuelle est à la fois une crise de l'État et une crise du Marché. Enfin, les auteurs de ce courant et notamment ceux de l'hexagone s'inscrivent fortement en continuité avec l'école française de sociologie comme en témoigne leur analyse de la cohésion sociale et partant de l'exclusion (Eme et Laville, 1994).

Comme précédemment, nous nous arrêterons principalement sur deux contributions représentatives de ce courant, celle de Bernard Perret et de Guy Roustang sur le rapport économie et société, d'une part, et celle de Bernard Eme et Jean-Louis Laville sur l'économie solidaire, d'autre part.

L'économie contre la société de Perret et Roustang (1993) se situe en continuité avec la vision de Polanyi (1944 et 1983) selon laquelle l'économie serait désencastrée du social dans les sociétés où prédomine la régulation marchande concurrentielle (" l'autorégulation par le marché "). Partant de là, Perret et Roustang font l'hypothèse que nous sommes dans une phase de transition qui ouvrirait sur une nouvelle grande transformation, sans sortir pour autant du capitalisme bien que les limites sociales de la croissance économique soient maintenant manifestes. C'est pourquoi aussi bien les pratiques économiques que la théorie économique qui justifie ces pratiques, doivent être repensées. Plusieurs mutations présentement en cours laissent présager "la fin du cycle inauguré par l'économie politique du XVIII^e siècle" (Perret et Roustang, 1993 :124). Ces mutations historiques s'expriment à travers la fin du communisme,

²³. L'excellent ouvrage de Castel (1995) sur **Les métamorphoses de la question sociale** se situe bien dans cette problématique de l'école française de sociologie, mais l'auteur formule de fortes réserves sur l'approche de l'économie solidaire et sur les alternatives à l'emploi salarié pour l'insertion sociale. Voir la section intitulée: "L'insertion, ou le mythe de Sisyphe" (Castel, 1995: 418 sq.).

l'affaiblissement des forces de contestation du système capitaliste et les logiques de dissociation qui menacent les sociétés démocratiques. Un double crise surgit donc par la conjonction de ces mutations. La première met en cause l'équilibre entre l'accumulation du capital, l'institutionnalisation de la lutte des classes et le progrès social. Ce déséquilibre se traduit en fait par un déficit des ressources sociales liées à l'intégration des populations — ce qui a par ailleurs été bien mis en évidence par Rosanvallon (1981 et 1995). La seconde touche aux représentations de la société et de son horizon utopique qui rend difficilement envisageable l'émancipation de l'individu par l'économie : cette dernière crise concerne tout autant le courant libéral que le courant marxiste.

Reprenant la thèse de Dumont défendue dans **Homo Aequalis** (1977), Perret et Roustang affirment que le communisme définit l'émancipation humaine à l'horizon idéologique de l'individualisme, au même titre que le libéralisme. Les auteurs prennent appui sur l'exemple récent du déclin du communisme, dans l'ex-Union soviétique, qui montre que sous le couvercle collectiviste officiel bouillait un individualisme qui s'est exprimé dès lors que la coercition a cessé de s'exercer. Selon eux, cela ne doit pas nous surprendre puisque cela s'inscrit en continuité avec les textes fondateurs du communisme. Or, s'il est fondé d'affirmer que Marx reproduit et même radicalise la conception selon laquelle les rapports sociaux dérivent des rapports de l'espèce humaine à la nature, il semble cependant plus difficile de simplement prétendre que Marx rend hommage au capitalisme destructeur de l'ordre ancien et libérateur potentiel de l'individu. Nous pourrions reprendre ces remarques pour les thèses de Louis Dumont qui nous semblent tordre le cadre théorique de Marx pour le faire entrer à l'horizon de l'individualisme, sachant que sa préoccupation fut principalement de penser l'économie dans sa forme sociale et collective, sur la base d'une critique des catégories économiques qui véhiculent une idéologie individualiste²⁴.

Par ailleurs, la théorie de la société de Marx permet difficilement de distinguer l'intégration sociale par le travail avec la reproduction matérielle de la société. Si le travail permet certes de

²⁴ . En fait, Dumont suit un programme d'étude radicalement différent de celui de Marx. Chez Dumont, la société apparaît comme un sujet agissant (le sujet de la production par exemple) qui s'oppose au sujet individu. Nous avons deux sujets en présence, deux entités qui s'opposent. La société est donc moins un objet d'étude qu'une catégorie empirique qui comporte de plus une valeur. En fait, il y a l'idéologie individualiste qui s'oppose à l'idéologie holiste. Marx n'adopte pas une position normative à l'égard de la société en elle-même. La société doit être expliquée, et non pas être plus ou moins valorisée. La société en elle-même n'a pas pour Marx de valeur morale: c'est la forme historique que prend une société, en ce qu'elle permet ou non l'aliénation et la domination, qui préoccupe Marx. Il critique ainsi l'individu isolé comme étant un produit de la société bourgeoise. Si on reprend l'idée de départ de Dumont, qui est de montrer l'affinité de Marx avec l'idéologie moderne, on constate qu'il réussit à moitié. S'il arrive à montrer le matérialisme de Marx — la subordination des rapports sociaux aux rapports entre l'homme et la nature —, il n'arrive guère à montrer son individualisme. Sur l'interprétation que Dumont fait de Hegel, par exemple, on lira avec plaisir les commentaires de Dominique Méda (1996) dans le chapitre IX de son ouvrage intitulé **Le travail. Une valeur en voie de disparition**.

produire les conditions matérielles à la société, celui-ci ne garantit plus l'intégration sociale de ses membres. L'écartèlement entre la reproduction et l'intégration par le travail apparaît aujourd'hui nettement avec la crise actuelle de l'emploi qui est en même temps une crise de l'intégration par le travail. Cette double crise constituerait "un aboutissement et non [une] scorie transitoire du développement économique" (Perret et Roustang, 1993 :128). De plus, comme la production est un phénomène de plus en plus collectif, "l'individualisme productiviste est donc un mythe de moins en moins conforme à la réalité du fonctionnement de l'économie et de la société" (Perret et Roustang, 1993 : 131). En conséquence, il faut s'en écarter pour aborder la crise de l'emploi d'une manière plus adéquate à la réalité

Cela n'empêche pas Perret et Roustang de bien mettre en lumière l'ambiguïté du travail salarié qui a été indissociablement vecteur d'exploitation et d'émancipation. Dans la société dite salariale, le travail salarié dans sa forme typique a permis d'accéder à la sphère publique de trois façons : en premier lieu, par la reconnaissance de l'utilité sociale qu'assuré la validation par le marché (en l'occurrence le marché du travail) ; en deuxième lieu, par la reconnaissance et la socialisation qu'assuré le travail salarié au sein d'une entreprise ou d'une organisation (et donc d'un collectif) ; en troisième lieu, par la reconnaissance des droits des salariés et notamment celui de la négociation collective. Ces considérations que l'on retrouve également dans les analyses de Jean-Louis Laville (1994) laissent bien voir les limites de l'économie domestique et informelle pour penser des alternatives au travail salarié dans la mesure où cette économie tire ses acteurs dans la sphère du privé et de la domesticité. De ce point de vue, la distinction d'un ordre politique et d'un ordre économique est à maintenir, même si leur articulation est à repenser. Si l'économie monétaire n'est pas dépourvue d'un caractère émancipateur, elle présente des dangers certains lorsqu'elle veut s'étendre à la totalité de la vie sociale.

Par ailleurs, cette analyse permet d'identifier les conditions nécessaires pour que les **activités autres que salariées** puissent favoriser une véritable insertion sociale à une époque où le chômage de masse remet en cause les fondements de la société salariale. Perret et Roustang prennent ainsi leur distance par rapport aux analyses bien connues de Gorz (1988). En effet, à la différence de ce dernier, ils montrent que l'extension de la sphère marchande ne signifie pas automatiquement un renforcement de la dépendance puisque cette dernière peut être circonscrite par les formes institutionnelles dans lesquelles s'inscrit l'activité marchande, tel le travail salarié. Ce faisant, ils refusent d'établir une coupure nette entre activités autonomes et activités hétéronomes puisque " l'économie de marché est indissolublement liée aux valeurs fondamentales de l'individualisme et de la démocratie " (Perret et Roustang, 1993: 159). Il s'agit d'une ouverture vers ce qu'ils appellent une " économie plurielle " où les divers types d'activités

économiques prennent une signification différente selon les formes institutionnelles dans lesquelles elles s'inscrivent et non selon la nature de l'activité, comme l'avance Gorz. C'est ce que Jean-Louis Laville et Bernard Eme (1988 et 1994) tenteront d'approfondir à partir entre autres de leurs recherches sur l'économie solidaire.

D'un point de vue descriptif, l'économie solidaire est employée pour désigner des activités relevant principalement des services de proximité et des initiatives locales ayant pour objectif le renforcement de la cohésion sociale et la création d'emplois. Le secteur des services relationnels qui concernent entre autres l'éducation, les services sociaux, la santé, les loisirs, suppose l'interaction directe d'un prestataire et d'un usager²⁵. À la différence des services standard que sont les assurances et les services financiers, par exemple, les services relationnels ne permettent pas de grands gains de productivité alors que la demande pour les services relationnels augmente, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population²⁶. La réponse marchande à ces besoins néglige la demande non solvable de ceux et celles qui sont exclus du marché du travail ou qui ont des emplois précaires. Par ailleurs, la réponse étatique se bute non seulement à la crise financière des États, mais plus profondément à l'incapacité d'implication des usagers et de mobilisation des ressources de proximité. Dans cette visée, l'économie solidaire se situe au coeur de la reconfiguration de l'État-providence et des régulations sociales concernant le rapport entre l'économie et le social.

De ce point de vue, l'économie solidaire constitue non seulement une nouvelle génération d'économie sociale mais également une approche théorique différente de celle proposée par l'économiste Claude Vienney (1994) pour rendre compte de ces initiatives et entreprises. Tout en reconnaissant une dette à l'égard de ce dernier, Laville laisse bien voir l'insuffisance d'une approche par les règles et la rationalité des acteurs. Ainsi, " la référence unique aux choix rationnels réduit la pensée à la raison discursive et à la raison discursive au calcul stratégique" (Laville, 1995:77). Ce faisant, une telle approche sous-estime l'importance de la réciprocité dans l'émergence de ces initiatives relevant de l'économie sociale. De plus, cette théorie de l'économie sociale qui relève trop exclusivement du paradigme de l'intérêt, occulte "la dimension intersubjective de l'action organisée" On entrevoit une convergence de l'économie solidaire avec la critique de l'anti-utilitarisme réalisée par le MAUSS.

²⁵. Aussi bien Laville que Roustang font référence sur ce point à Gadrey qui emploie l'expression "rapports sociaux de service" (Gadrey, 1990 et 1992).

²⁶. Dans un ouvrage récent, Gadrey (1996:21) explique que si l'on sort du paradigme statistique dominant, productivité et croissance ne veulent pas dire grand chose. Par ailleurs, si l'on tient compte de la valeur ajoutée en services rendus et d'une évaluation à multiples critères, il est possibles qu'il y ait création d'emplois et de bonnes marges de profit sans que les gains de productivités tels que définis traditionnellement relèvent cette situation, comme en témoigne le secteur de l'alimentation aux États-Unis. Nécessité de prendre en compte l'effet qualité et l'effet service que néglige le concept traditionnel de productivité.

Concrètement, les initiatives d'économie solidaire proviennent principalement de la société civile. À l'origine, on retrouve une impulsion réciproitaire comme le montre la mobilisation des citoyens d'une commune pour se donner des activités de loisirs ou encore des parents d'un arrondissement pour se donner des services de garde pour les enfants en bas âge (Laville, 1992 ; Lévesque, 1994). Avec l'aide de professionnels en chômage ou non, les usagers définissent leur besoins et par suite les services pour y répondre (Bélanger, Lévesque et Plamondon, 1987). C'est ce que Laville appelle la construction conjointe de l'offre et de la demande par les usagers et les professionnels directement impliqués. Par la suite, à travers des programmes pilotes ou ad hoc, on obtiendra l'aide financière de l'État conformément à son rôle dans la redistribution, alors que certains usagers dans la mesure de leurs moyens pourront payer une partie du service. En somme, l'économie solidaire permet une hybridation des économies marchandes, non marchandes (redistribution) et non monétaire (réciprocité).

Dans la période de l'après-seconde guerre mondiale, la production et la répartition des biens et services ont été réorganisées selon les principes de séparation et de hiérarchisation de ces trois types d'activités économiques qui donnaient la première place au marché, complété par la redistribution qui donnait un arrimage vertueux entre production et redistribution. En revanche, l'économie non monétaire (réciprocité et administration domestique) était marginalisée par l'élargissement du marché ou encore par l'étatisation des initiatives associatives les plus dynamiques (Laville, 1992). La mondialisation et notamment l'ouverture des marchés, de même que les effets pervers résultant de l'exclusion des usagers et des professionnels dans la définition des services de l'État-providence mettent fin à ce cercle vertueux. Des études internationales permettent d'identifier divers scénarios qui vont du tout au marché au tout à l'État (Laville, 1994). Dans cette visée, la problématique de l'économie solidaire permet de repenser les rapports entre l'économie et le social. D'une part, elle remet en synergie ces trois composantes en maintenant au sommet la fonction redistribution assurée par l'État et en proposant une contractualisation des activités de nature communautaire qui autrement pourraient constituer un recul pour les libertés individuelles, tout en maintenant un espace pour l'économie marchande qui est ainsi encadrée socialement ou tout au moins politiquement. Comme le montrent les recherches québécoises, l'intérêt et la pertinence des expérimentations de l'économie solidaire valent non seulement pour elles-mêmes, mais également pour leur capacité à contribuer au renouvellement aussi bien du secteur étatique que du secteur privé, à travers entre autres le partenariat ou même le contrôle de parts significatives du marché (Bélanger, Boucher et Lévesque, 1994).

Cette approche est également en rupture avec une analyse des expérimentations du secteur associatif comme seule résistance à l'érosion de l'État-providence ou même à l'extension de l'économie marchande, puisqu'elle cherche à montrer comment l'économie solidaire participe à la mise en place d'une synergie État-Marché-Société civile (acteurs associatifs) qui favorise un élargissement de la démocratie et un refaçonnage conséquent des institutions. Dès lors, l'économie solidaire ne se réduit pas à sa dimension fonctionnelle ou même organisationnelle puisqu'elle participe au changement des institutions, des formes de régulation et en somme du système politique. Les recherches montrent ainsi que les acteurs impliqués dans ces "entreprises" ne sont orientés, ni exclusivement par l'intérêt, ni par "le seul prisme des choix rationnels." Ils s'inscrivent dans la logique de la confiance personnalisée et de la réciprocité et plus largement de la promotion d'un bien commun élaboré à partir de débats dans des collectivités bien concrètes.

Dans cette visée, les initiatives de l'économie solidaire peuvent "être appréhendées comme des institutions intermédiaires dans [les] deux champs qu'elles articulent, le champ politique et le champ économique " (Laville, 1995 :78). Elles s'inscrivent ainsi dans le champ politique comme création d'entités collectives dans un espace public conflictuel. Autrement dit, en raison d'un projet qui vise des changements institutionnels, l'entreprise-association d'économie solidaire " se positionne comme une institution intermédiaire entre les acteurs qui se regroupent en son sein et les systèmes institutionnels constitués " (Laville, 1995 :78). Par la suite, ce qui la caractérise comme structure socio-économique, c'est justement cette dimension d'espace public dans la société civile qui fait qu'elle relève ainsi de ce que certains appellent la démocratie sociale, de la représentation d'intérêt collectif (Thériault, 1995; Favreau et Lévesque, 1996). Enfin, en raison de l'hybridation des formes économiques qu'elle réalise dans la production et la distribution d'un service ou même d'un bien, elle relève bien d'une économie plurielle réalisant "un rôle d'intermédiation entre diverses formes de travail et d'économie" (Laville, 1995).

Comme ces recherches mettent bien en lumière comment l'économie solidaire réalise une articulation nouvelle entre le politique ainsi redéfinie et l'économie ainsi élargie, l'économie solidaire acquiert par la suite une valeur exemplaire aussi bien pour l'ensemble du champ politique, qui dérive vers la seule démocratie libérale, que pour le champ économique, dont la seule logique marchande l'enferme dans le calcul rationnel égoïste. Si le passage aux droits sociaux individuels a constitué un progrès important par rapport aux solidarités communautaires qui entretenaient la dépendance, il apparaît aujourd'hui que ce développement des droits individuels est insuffisant pour répondre, par exemple, aux problèmes de l'exclusion sociale. Il en résulte donc une métamorphose de la question sociale (Castel, 1995). Dans cette visée, Guy Roustang, Jean-Louis Laville, Bernard Eme et Bernard Perret (1996:132) proposent un nouveau contrat social qui permettrait entre autres " le passage d'un État-providence à un État solidaire

dont l'appui financier renforcerait des activités qui recréent le tissu social et favorisent la prise en charge collective de problèmes quotidiens." Un sursaut de la démocratie est donc nécessaire, mais il ne saurait survenir sans conditions, dont la première est la revalorisation du débat public, y compris à l'échelle locale. Cette proposition rejoint à bien des égards les propos de Dominique Méda lorsqu'elle montre comment " le défi des Temps modernes consiste donc à reconnaître l'individu tout en l'intégrant dans une communauté de droits et de devoirs qui ne se résume pas au simple échange marchand " (Méda, 1995: 276). Même si l'auteur se situe dans une démarche différente, plus philosophique que sociologique, **Le travail, une valeur en voie de disparition** constitue néanmoins une lecture nécessaire pour prendre la pleine mesure des enjeux sociaux concernant la redéfinition de l'État et de son rapport à l'économie.

- **Les institutionnalistes français: dès institutions aux organisations**

L'école de la régulation et celle des conventions appartiennent toutes deux au courant institutionnaliste français, un courant qui a toujours été attentif aux dimensions historiques et sociales de l'économie (Baslé et alii, 1988). L'école de la régulation est apparue dans la seconde moitié des années soixante-dix avec la publication de la thèse d'Aglietta, **Régulation et crises du capitalisme** (1976), alors que l'économie des conventions s'est fait connaître par un numéro spécial de la **Revue économique** (1989) qui lui était entièrement consacré. L'école de la régulation est connue à l'échelle mondiale²⁷, tandis que l'économie des conventions l'est plutôt en France²⁸ où elle a inspiré de très nombreux travaux au cours des dernières années. Ces deux approches ne sauraient être confondues puisque l'une s'inscrit explicitement dans une approche d'inspiration holiste, marxiste et keynésienne, alors que l'autre affirme clairement son appartenance à l'individualisme méthodologique qu'elle redéfinit par ailleurs (Livet et Thévenot, 1994). Cela dit, elles se complètent puisque l'une centre ses recherches sur les changements institutionnels et notamment les formes de régulation socio-économique alors que l'autre explore les formes de coordination qui sont nécessaires pour rendre compte du bon fonctionnement des organisations lorsque l'on suppose l'autonomie des acteurs individuels.

Les relations entre les deux "écoles" varient selon les auteurs en présence: certains régulationnistes tels Boyer et Aglietta ont participé à des recherches communes avec les conventionnistes (Orléan, 1994) alors d'autres, tels Lipietz et Coriat, ne se gênent pas pour les

²⁷. En 1988, Boillot écrit: "Bien que très franco-français, au départ, son extension à l'échelle mondiale est indéniable si l'on en juge par les traductions de ses textes canoniques en de multiples langues ou par l'article qui lui est consacré par le dictionnaire anglo-saxon Palgrave. De l'Espagne à l'Amérique latine, des États-Unis au Japon, les textes de M. Aglietta, R. Boyer, J. Misral, A. Lipietz, B. Coriat et de bien d'autres sont disponibles et lus par des confrères de pays variés" (Boillot, 1988:478).²⁸. L'américain Michael Storper a mené des recherches avec Robert Salais (Salais et Storper, 1993).

critiquer sévèrement, notamment leur trop faible distance des principaux postulats de la science économique néoclassique (Lipietz, 1995; Coriat, 1994). De leur côté, la plupart des conventionnistes insistent sur la complémentarité des approches bien que certains d'entre eux, tel Favereau, laissent peu d'ouverture dans cette direction. À partir d'un examen minutieux de la pensée économique depuis Keynes, Beaud et Dostaler concluent que l'analyse des conventions permet "de construire l'articulation des champs trop souvent séparés de l'économie, de la sociologie et de l'histoire, d'établir des passages entre la réflexion théorique et l'analyse de la réalité et de constituer une charnière entre l'individualisme et le holisme, entre le micro et macro-économie" (Beaud et Dostaler 1993:202).

Bien qu'élaborées principalement par des économistes, ces deux approches franco-françaises ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des sociologues qui ont joué un rôle relativement déterminant dans leur élaboration, directement dans le cas de l'économie des grandeurs (Boltanski et Thévenot, 1989 et 1991) et de manière plutôt indirecte pour l'école de la régulation, soit à travers les influences de Giddens, Touraine et Bourdieu²⁹. De plus, ces approches exercent une influence diffuse mais forte sur la plupart des sociologues de l'économie qui sont engagés dans la recherche empirique. Dans cette double visée, elles constituent deux contributions originales pour le renouvellement de la sociologie économique de langue française.

L'école de la régulation constitue un bel exemple de renouvellement de la pensée économique en remettant les rapports sociaux au centre de l'analyse. Nouvelle pour les approches d'inspiration marxiste, la notion de mode de régulation, à laquelle on fit appel pour expliquer les périodes de relative stabilité et celles de crise, désignait un ensemble cohérent de mise en forme de divers rapports sociaux (des formes structurelles telles que les institutions, les normes et la routine sociale) formant système et assurant une régularité à ces rapports dans une société donnée pour une période donnée. Dans cette perspective, il devient alors implicite que les cadres sociaux généraux conditionnent les activités économiques, et que les grandes crises sont appréhendées non seulement comme des crises économiques mais aussi des crises politiques et culturelles (Boyer, 1995a et 1995 b; Lipietz, 1989 et 1984). Grâce à un ensemble hiérarchisé de notions intermédiaires, la perspective des régulationnistes permet de dépasser la notion trop globalisante de mode de production et de rendre compte autant de la diversité géographique des capitalismes que de la variabilité temporelle de la configuration des formes sociales. Elle aura ainsi produite une périodisation plus précise que celles proposées jusqu'ici, en mettant en évidence la spécificité maintenant bien établie de la croissance d'après-guerre, caractérisée par le compromis dit fordiste du rapport salarial (Aglietta, 1976; Aglietta et Brender, 1984; Coriat, 1979).

²⁹. Parmi les influences sur leur approche, les régulationnistes ont eux-mêmes identifiés certains historiens de l'École des Annales (Boyer, 1989) et des sociologues tels Touraine, Giddens et Bourdieu (Lipietz, 1988).

Ce faisant, il ont contribué à la diffusion de notions, telle la société salariale, le fordisme, les compromis institutionnalisés, la régulation sociale et le modèle de développement. Ils ont également laissé entrevoir la nécessité d'un nouveau contrat social pour sortir de la période de crise que constituent les vingt douloureuses (1975-1995). L'étude de l'évolution et de la transformation de la forme institutionnelle du rapport salarial, défini comme un compromis institutionnalisé entre le capital et le travail, fera école et contribuera grandement au renouvellement de la réflexion théorique des pratiques économiques. L'hypothèse de la crise des régularités du compromis fordiste, où l'ajustement quasi automatique de la norme de consommation à la norme de production de masse avait engendré la croissance exemplaire des "trente glorieuses"(1945-1975), puis, sous la poussée du modèle japonais, la recherche généralisée de rapports salariaux plus flexibles, inspireront de nombreuses travaux (Boyer, 1986; Coriat, 1990). Par rapport aux analyses sociologiques d'inspiration marxiste, celles des régulationnistes ont l'avantage de traiter les rapports de travail sans les réduire à un rapport d'exploitation, orientant plutôt la recherche sur les formes structurelles qui résultent de compromis sociaux entre les acteurs sociaux et donc collectifs. Dans cette perspective, la forme marchande entendue comme un rapport de biens produits séparément dont la validation est réalisée par le marché, perd le caractère "mystique" que lui attribue le paradigme néoclassique en la ramenant à la codification de relations particulières. Le marché devient une institution comme les autres et non une alternative à une économie sans institution (Boyer, 1995:534). Il s'intègre dans un ensemble plus vaste de codifications sociales selon des combinaisons, des dynamiques, des espaces de régulation et des trajectoires nationales constituant autant de pistes de recherche vers lesquelles se portent les régulationnistes (Boyer et Saillard, 1995).

La centrante du rapport salarial tel qu'affirmé par les régulationnistes a fait l'objet de nombreuses critiques de la part notamment des sociologues et des politologues qui s'y sont intéressés (Boismenu et Jalbert, 1991). En effet, l'économie, l'État et *a fortiori* la société ne sauraient être analysés en s'en tenant aux seuls rapports de travail et au seul domaine de l'industrie comme si les services publics et privés s'y réduisaient (Théret, 1992 et 1995; Gadrey, 1996; Delorme et André, 1983). La crise que traversent nos sociétés, ne saurait être expliquée par le seul éclatement du compromis dans le monde du travail puisque les compromis dans le domaine de la consommation sont également en cause. Les théories sociologiques des nouveaux mouvements sociaux et notamment celle de Touraine permettent d'identifier des nouveaux acteurs, les nouveaux mouvements sociaux et la possibilité de nouveaux compromis sociaux au plan de la consommation et des services collectifs. Dans cette visée, l'approche de la régulation peut être "sociologisée" à partir des théories des nouveaux mouvements sociaux (Bélanger et Lévesque, 1991). Dans une telle perspective, les organisations et les activités économiques peuvent être

analysées selon les trois dimensions que l'on retrouve chez Touraine³⁰, celle des acteurs sociaux (anciens et nouveaux), celle des compromis institutionnalisés et celle enfin des formes concrètes de coordination (niveau organisationnel). Cette triple distinction permet de tirer profit de l'approche des mouvements sociaux pour la première dimension, de l'approche de la régulation pour la seconde et des théories des organisations et notamment de l'économie des conventions pour la troisième. Ce faisant, il devient également possible de tirer avantage de chacun des trois grandes traditions sociologiques marxiste plus sensible aux mouvements sociaux, webérienne pour les institutions et durkheimienne pour la cohésion sociale et les formes de coordination (Bélanger et Lévesque, 1992).

Cette intégration des approches évite l'éclectisme dans la mesure où les niveaux d'analyse sont hiérarchisés. Chacun des niveaux a son autonomie et ses acteurs comme système d'action, mais il existe un certain déterminisme provenant des acteurs sociaux en mesure d'arriver à des compromis institutionnalisés lesquels circonscrivent l'espace d'autonomie des formes de coordination nécessaires au bon fonctionnement des organisations. En recentrant les dimensions sur les théories de l'action (des nouveaux mouvements sociaux), des institutions (les codifications des formes institutionnelles) et de l'organisation (la division du travail et forme de coordination), le cadre théorique proposé³¹ permet non seulement de trouver une réponse à la critique principale des analyses régulationnistes, la centralité du rapport salarial et du monde industriel, mais également de mettre en lumière une nouvelle forme institutionnelle, le rapport de consommation et l'importance des services. Il devient alors possible de rendre compte de l'Etat-providence autrement que comme une simple extension du rapport salarial. Si le fordisme est le produit d'un type de compromis en vertu duquel les travailleurs reçoivent une partie des gains de productivité en échange de la reconnaissance des droits de gérance (et donc leur exclusion de l'organisation du travail), de même le providentialisme résulte d'un compromis dans les services collectifs où les usagers obtiennent un accès relativement universel et gratuits mais s'en remettent à une administration de type bureaucratique pour la définition des besoins et donc les services (ce qui entraîne également une exclusion au plan de la démocratisation puisque cette dernière est définie exclusivement en termes d'accès aux services) (Bélanger et Lévesque, 1991:37-38).

³⁰. Sur ce point, il faut dire que l'approche que nous proposons, se distingue de celle de Touraine non seulement par l'intégration des régulationnistes mais également par le fait que nous supposons que les nouveaux mouvements sociaux ne succèdent pas aux anciens, au mouvement ouvrier mais que les deux peuvent agir simultanément. De plus, l'institutionnalisation du mouvement ouvrier n'est pas à sens unique puisque justement les crises peuvent remettre en cause les compromis antérieurs et les formes institutionnelles qu'ils avaient produits.

³¹. Ce cadre de théorie a été élaboré par le Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES) qu'animent Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque. Ce collectif regroupe une quinzaine de professeurs des universités québécoises dont la plupart sont sociologues de même qu'une quarantaine d'assistants pour la plupart en rédaction de thèses en sociologie (PhD).

Conformément au projet régulationniste, la dimension des rapports sociaux reste au centre de l'analyse parce que, étant au sommet de cette hiérarchie conceptuelle, elle détermine la configuration institutionnelle et organisationnelle de la société. C'est à ce niveau que s'affrontent les groupes ou les mouvements sociaux autour des enjeux du pouvoir, de la détermination des orientations normatives et du contrôle des ressources (Touraine, 1973). Les rapports sociaux relèvent ainsi davantage de confrontations et de compromis entre des modèles culturels ou encore d'interprétations conflictuelles d'enjeux sociaux que du partage d'un même ensemble de valeurs communes. La dimension institutionnelle s'exprime à travers les mécanismes où s'élaborent les décisions légitimes et s'établissent les règles du jeu. Les formes que prennent ces mécanismes sont toujours des compromis institutionnalisés entre les groupes sociaux, dont la légitimité dérive du modèle culturel dominant et d'une hiérarchie donnée, donc des rapports sociaux. Enfin par dimension organisationnelle il faut entendre les formes de division du travail et les mécanismes d'intégration et de coordination des activités, mais à l'intérieur de types d'autorité déterminés par les formes institutionnelles ou les rapports sociaux. Toutefois, ces dimensions constitutives sont inscrites dans un processus de dépendance mutuelle puisque chaque dimension possède sa propre autonomie, ses acteurs, sa culture et ses enjeux (Bélanger et Lévesque, 1992: 77). Donc la hiérarchie des dimensions peut se renverser lorsque émergent de nouvelles formes de coordination dont la dynamique conduit à la contestation et la transformation des formes institutionnelles et, éventuellement, dans la mesure où elles débouchent sur de nouvelles interprétations des conflits ou de formulations des enjeux, mener à une nouvelle configuration de la société.

Depuis près d'une dizaine d'années, cette approche qui combine à la fois celle de l'école de la régulation et celle des nouveaux mouvements sociaux, a inspiré de nombreuses recherches, notamment au Québec comme en témoignent les travaux du Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES). Ces recherches portent principalement sur trois chantiers: celui de la réorganisation du travail et la participation des travailleurs dans les entreprises et les services publics (Bélanger, Grant et Lévesque, 1994; Grant, Bélanger, Lévesque, 1997); celui de l'économie sociale et de l'économie solidaire (Klein et Lévesque, 1995; Favreau, Lévesque, 1996); enfin celui des orientations stratégiques mises de l'avant par les acteurs sociaux et entre autres par les syndicats et les associations patronales (Boucher, 1992; Lapointe et Bélanger, 1996). Ces trois chantiers partagent une même approche méthodologique centrée sur les études de cas et une même problématique, celle de la mise en place d'un modèle de développement différent du fordisme et du providentialisme (Bélanger et Lévesque, 1995).

Parmi les recherches sociologiques qui s'intéressent également aux formes institutionnelles et aux rapports sociaux, mentionnons entre autres les travaux menés en France par le LEST autour de la notion d'effet sociétal (Maurice, Sellier et Silvestre, 1982), les nouvelles analyses des pratiques économiques entreprises au Québec (Hamel et Houle, 1987; Hamel, 1990; Sabourin, 1989; Sales, 1979 et 1985; Niosi, 1978 et 1980) de même que certaines recherches s'inspirant d'une théorie évolutionniste socio-économique permettant d'expliquer l'émergence d'un nouveau paradigme techno-économique³² même si aucune référence n'est faite à l'approche de la régulation (Niosi, 1995 et 1995a).

Dans une perspective sans doute plus micro que macro, celle des organisation, les recherches sociologiques de langue française se sont multipliées à partir de la fin des années 1970 (Chanlat, 1992 et 1989). Si ce champ d'analyse avait été ouvert en France par Crozier, il faut reconnaître que les travaux de Sainsaulieu (1977, 1987, 1988, 1990) sur les entreprises ont renouvelé les perspectives d'analyse des organisations. Dans une étude d'un centaine d'entreprises intitulée **Les mondes sociaux de l'entreprise** (1995), il apporte avec l'aide de son équipe une contribution remarquable sur le développement économique et social des entreprises dans la société actuelle. Dans la perspective du renouvellement de la sociologie économique, cette étude doit également être considérée puisqu'on conclusion elle ouvre sur une sociologie économique, en nous invitant à "rompre avec cette double conception d'un social accessoire au service d'une réalité économique dominante" (Francfort, Osty, Sainsaulieu et Uhalde, 1995: 564). Ce faisant, le problème de la régulation socio-économique est posée dans une perspective différente de celle des régulationmstes, soit à partir des régulations dans l'entreprise.

Dans une étude portant sur **Le modèle EDF** (1989), Michel Wieviorka et Sylvaine Trinh distinguent trois niveaux d'analyse comparables à ceux que nous avons identifiés précédemment, laissant ainsi entrevoir l'intérêt de prendre simultanément en considération les dimensions institutionnelle et organisationnelle sans pour autant les confondre. De plus, cette étude montre bien comment une entreprise peut devenir un acteur social, révélant ainsi les limites d'une sociologie du travail pour qui l'entreprise constituait "une coquille sans intérêt, une enveloppe pour un conflit." Dans cette visée, la sociologie du travail s'est en grande partie transformée en sociologie des entreprises (Erbes-Seguin, 1988; Wieviorka, 1987; Bélanger et Lévesque, 1992). Du même coup, l'entreprise apparaît de plus en plus comme "une institution majeure de la société libérale de notre temps" (Francfort et alii, 1995:15).

³². Cette approche n'est pas très éloignée des analyses des régulationnistes et surtout des conventionnistes mais les références sont presque exclusivement anglo-saxonne. Ce nouveau courant qui émerge dans les années 1980 est bien expliqué par Niosi qui s'en inspire pour des travaux sur les technologies et sur les alliances stratégiques (Niosi, 1995a).

Pour l'analyse des entreprises, l'approche de la régulation s'est donc révélée incapable d'offrir des instruments théoriques appropriés pour une analyse minutieuse des organisations que supposait pourtant son programme de recherche. Cette limite explique en grande partie le grand intérêt que suscitera l'apparition de l'économie des grandeurs et des conventions. Cette approche a notamment inspiré des recherches sur les marchés internes du travail et sur les entreprises comme en témoigne entre autres l'ouvrage imposant de Salais et Storper sur **Les Mondes de production** (1993). Même si cette nouvelle approche dépasse le seul domaine des organisation, il n'en demeure pas moins qu'elle a inspiré des recherches et des réflexions concernant principalement la question des formes de coordination de l'action individuelle, question centrale à toute théorie de l'organisation. Ce faisant, elle ouvre toutefois sur un questionnement plus large sur les rapports entre la sociologie et la science économique, question au coeur du renouveau de la sociologie économique.

Présentés par Dosse (1995) comme le pôle pragmatique de la nouvelle configuration des sciences humaines, les travaux regroupés dans ce que l'on appelle souvent l'école conventionnisme se rassemblent par leur tendance commune à prendre une distance face aux anciens modèles dominants tant en sociologie qu'en économie. Ainsi, la démarche suivie par Boltanski et Thévenot (1989 et 1991), consistant à prendre en considération le processus d'interprétation des acteurs eux-mêmes, les amènera à rompre avec la construction bourdieusienne des prédispositions inscrites dans les **habitus** avec laquelle ils avaient pendant un temps cheminé. C'est dans cette rupture que sont nées les grandeurs pour exprimer cette motivation qu'ont les personnes à se grandir pour accéder à l'espace public. Avec Favereau et d'autres économistes des conventions, cette prise de distance se fera plutôt contre l'orthodoxie dominante de la science économique. Insatisfait des instruments classiques de la théorie standard, Favereau trouvera chez les institutionnalistes américains (Doeringer et Piore, 1971) l'idée de la coordination par les règles ainsi que chez Keynes, l'intuition que les conventions sont au coeur des constructions sociales régulatrices des activités économiques (Favereau, 1989).

Apparus tous deux au milieu des années 1980, les programmes de recherche des économies de la grandeur et de l'économie des conventions, quoiqu'intimement liés, méritent une distinction préalable³³. Le premier nous propose un cadre théorique généralisable à toutes les disciplines des sciences sociales, dans la mesure où il construit des équivalences permettant de détacher l'instrumentation conceptuelle des objets d'analyse propres à chacune des disciplines, et par la même occasion " de comprendre dans une formulation commune la composition [des] divers univers de référence " (Thévenot, 1986). Quant au second, il vise plus spécifiquement le

³³ Cette distinction n'est pas toujours claire, les deux programmes étant étroitement emboîtés l'un dans l'autre. Thévenot lui-même, dans un entretien avec Dosse (1995:285), reconnaît l'équivoque.

renouvellement de la discipline économique en proposant un ensemble de voies alternatives pour dépasser le réductionnisme néoclassique. Bien que l'économie des conventions s'inspire largement des idées issues des économies de la grandeur dans son questionnement sur la coordination des activités économiques, il fait aussi appel à de nombreux autres courants critiques de la théorie économique standard.

La contribution de ces deux programmes de recherche à la sociologie économique francophone se mesure par l'apport d'une théorie de la pluralité des registres d'action qui s'exerce à travers la diversité des grandeurs et des conventions. Par grandeur, il faut entendre l'état de qualification dans lequel se trouve une personne, en fonction d'un ordre de légitimité fondé sur un principe de justice. Dans leur principal ouvrage où a été formulé le cadre théorique des économies de la grandeur, Boltanski et Thévenot (1991) ont identifié six de ces ordres de légitimité ou de ces modèles de cités: inspiré, domestique, de l'opinion, marchand, civique et industriel. Construit au fil de l'histoire, chacun de ces modèles de cités, après avoir atteint une certaine stabilité sinon une hégémonie, aurait à un moment donné été formulé dans un ouvrage majeur de philosophie politique. Mais c'est parce qu'ils sont simultanément présents dans les sociétés modernes, que l'on peut maintenant parler de la diversité des principes de justice ou de la pluralité des registres d'action sur lesquels les personnes puissent s'appuyer ou auxquels ils puissent faire appel. Située à l'intérieur des problématiques de la sociologie, une telle approche, qui attribue aux personnes des compétences au jugement et qui cherche dans les interactions quotidiennes entre les personnes à saisir les conflits entre principes de justice, serait une sociologie de la critique (Dodier, 1992; Piette, 1994).

Considérant les études empiriques menées dans le cadre de ce programme de recherche, l'intérêt pour la sociologie économique est évident. L'entreprise comme terrain d'enquête a été particulièrement privilégiée parce qu'on y trouve rassemblés, sous diverses formes et dans des combinaisons variées, les six modèles de justice mentionnés plus haut. L'obligation de résultats qu'entraîné ce type d'organisations rend nécessaire le compromis pour gérer les disputes et dépasser les oppositions naissant de la rencontre des mondes présents,. Plusieurs des études menées dans ce cadre ont été publiées dans les Cahiers du centre d'études de l'emploi (CEE). Une première série fut rassemblée autour d'une démarche de construction de modèles d'entreprises, modèles dont les dispositifs composites identifiés permettaient de relativiser la trop forte cohérence parfois imposée à de telles analyses (Eymard-Duvernay, 1987). Une autre série d'études, rassemblée par Boltanski et Thévenot (1989) sous le thème de la justesse et la justice dans le travail, a poursuivi cette démarche en développant en particulier de nouveaux instruments de codage des matériaux empiriques. Dans l'ensemble, ces travaux constatent que la tendance à la

flexibilisation des dispositifs de la logique industrielle entraîne en retour la nécessité de dépasser l'instabilité de la logique marchande, conduisant ainsi de plus en plus fréquemment à des compromis avec la logique domestique fondée sur la confiance, la relation à long terme et l'engagement, d'où la popularité croissante des nombreuses formes de partenariat.

Les travaux des économies de la grandeur ne se limitent pas aux micro-analyses dans les entreprises. Pour A. Berten (1993), par exemple, les modèles de justice des cités et l'idée de compromis entre les principes d'une pluralité de logiques d'action offrent une perspective intéressante pour renouveler la sociologie du droit, en particulier pour analyser les justifications à l'oeuvre au sein des tribunaux et les relations du monde juridique avec les systèmes politique et économique. Dans le domaine de l'éducation, J.-L. Derouet (1988) propose quant à lui une sociologie des établissements scolaires bâtie sur les impératifs de justification des personnes agissant à l'intérieur de ces institutions. Ce cadre théorique aurait le mérite, en permettant d'identifier les problématiques socio-politiques telle que la démocratisation au niveau des situations locales, d'éviter le processus de dépolitisation des analyses traditionnelles de la sociologie des organisations. Avec lui, l'analyse des arrangements ou des compromis locaux dans les établissements s'articule avec la réflexion globale sur les enjeux politiques de l'administration publique. C'est sur l'analyse de la forme institutionnelle associative que s'intéresse pour sa part B. Enjolras (1995). Insatisfait des approches sociologiques ou économiques traditionnelles qui n'arrivent pas à tenir compte de sa spécificité d'être simultanément un corps intermédiaire et un acteur économique, l'auteur l'appréhende en tant que " dispositif de compromis entre les grandeurs " grâce auquel se met en forme un type particulier de relations. Enfin, c'est également sur ce type de relations propres à l'économie sociale ou solidaire que Thévenot se penche (1992, 1994) lorsqu'il tente d'identifier et de comprendre les nouvelles figures de compromis que constituent les diverses formes de partenariat, mot d'ordre dominant depuis ces dernières années.

Si l'on passe de l'économie des grandeurs à l'économie des conventions qui s'intéresse principalement au renouvellement de la science économique, il faut reconnaître que ses thèmes de recherche interpellent également la sociologie économique. En visant la production d'un modèle général de la coordination économique par les conventions (Orléan, 1994a), on vise en effet à insérer ces activités dans un ensemble de relations sociales, autres que marchandes, reconnaissant le rôle important joué par ces formes de coordination. Sans renoncer aux principes de l'individualisme méthodologique, l'économie des conventions en rejette néanmoins le réductionnisme qu'elle considère comme le handicap le plus sérieux du paradigme néoclassique (Dupuy et al., 1989). En considérant les conventions à la fois comme des résultats d'actions

individuelles et comme cadres normatifs contraignant les sujets, ces auteurs font valoir la nécessité de dépasser l'opposition stérile entre individualisme et holisme.

Parmi les travaux produits par ce courant, deux thèmes ont été particulièrement bien développés: l'institution monétaire et les conventions du travail. En ce qui touche le premier, les recherches d'Orléan (1986, 1989) ont démontré l'étroitesse de la vision néoclassique d'une monnaie neutre dont la valeur varierait selon les préférences d'une multitude d'agents isolés. Il suggère au contraire que le marché financier ne peut fonctionner que sur la base d'une coordination *a priori* des anticipations. Cette coordination s'exprime à travers des conventions, c'est-à-dire la construction sociale de représentations collectives servant de références communes aux agents individuels. Ainsi, l'arbitrage privé est remplacé par un arbitrage social, et toute crise monétaire est d'abord une crise de cet arbitrage social.

Les conventions du travail ont également fait l'objet de nombreuses études. Reprenant le concept de " marché interne de travail " des institutionnalistes américains, Favereau (1989 ; 1994) suggère par exemple une nouvelle typologie à l'intérieur de laquelle ces marchés internes sont considérés comme des organisations anti-marchés. Ces modes d'allocation des ressources, créés à travers des processus complexes d'apprentissage individuel et collectif, produiraient de nouveaux objets de compromis sous la forme de règles, de normes ou de conventions en réponse aux incertitudes de la relation marchande. Salais et Storper ont approfondi cette réflexion en s'intéressant plus spécifiquement aux relations de travail (Salais, 1989 ; Salais et Storper, 1993). Définissant les conventions comme des schémas de coordination entre les personnes, ils ont eux aussi produit une typologie de "mondes possibles de production " en combinant des conventions de qualité, de travail, d'identité ou de participation. Les conventions de qualité expriment des formes de coordination différenciées selon que les produits soient standardisés ou spécialisés. Les conventions de travail (de productivité et de chômage) naissent et agissent au niveau du rapport salarial et relèvent de l'utilisation des objets techniques ou de la validation des produits. Enfin, alors que les conventions d'identité sont productrices d'identités sociales, les conventions de participation s'expriment plutôt au niveau des sphères de la négociation et du débat.

Plus récemment, en économie de la santé, le cadre conventionniste a débouché sur une analyse de la régulation des services de soins, en termes de demande négociée, en s'appuyant sur des conventions d'activité et de qualité (Béjean, 1994; Batifoulier, 1992). Les premières mettent l'accent sur la forme de prestation du médecin et des relations entre ce groupe de professionnels et les pouvoirs publics. Caractérisées par une réciprocité du don, ces conventions construisent l'identité collective du médecin par son adhésion aux règles de la profession. D'autre part, la

garantie des conventions de qualité (industrielle pour le système général et domestique dans la relation personnelle ou professionnelle) assure le climat de confiance avec les patients à l'intérieur du système de santé.

Les programmes de recherche des grandeurs et des conventions expriment bien ce renouvellement de la réflexion sur les phénomènes économiques et leur ouverture à une collaboration avec les sociologues ouverts à l'individualisme méthodologique, tel que pratiqué par exemple par Jean-Daniel Reynaud (1989). Sur la contribution de la sociologie au renouvellement des approches, l'apport des conventionnistes demeure complexe voire contradictoire, d'autant plus que nous croyons que son potentiel reste inexploité. Le caractère inachevé des cadres proposés et la pluralité des démarches suivies par les auteurs de cette école n'empêchent pourtant pas la production d'innovations. Par exemple, l'articulation proposée entre les sciences cognitives et économiques, tout en poursuivant la réflexion déjà initiée par H. Simon, il y a une quarantaine d'années sur la rationalité limitée des acteurs, représente un potentiel important autant pour le dépassement du réductionnisme néoclassique que pour le renouvellement du keynésianisme (Favereau, 1989; Orléan, 1989). Les conventions pensées en termes d'apprentissage individuel et collectif en situation d'incertitude débouchent ainsi sur un élargissement ou une redéfinition de l'objet économique. Si s'ouvre sur le social, c'est-à-dire sur les liens sociaux à travers lesquels les personnes interagissent entre elles dans leurs activités économiques. Dans ce programme, les personnes remplacent les agents atomisés et la diversité des êtres collectifs (règles, conventions et institutions) se substituent au monopole des mécanismes marchands, qui ne constituent plus que l'un des mondes présents. En ce sens, leurs prétentions maintes fois exprimées de conserver l'essentiel de l'individualisme méthodologique ou de ne pas utiliser les collectifs comme catégories d'analyse auraient besoin d'être relativisées.

Conclusion

Au terme de ce survol des principales contributions en sociologie économique de langue française, il faut rappeler que notre objectif de départ n'était pas d'être exhaustif mais **d'identifier les principales tentatives de renouvellement des approches théoriques** depuis les années 1980. Dans cette visée, nous avons cherché, en premier lieu, à rendre compte des principaux courants qui exercent des effets structurants sur la recherche et la pensée sociologiques à travers des réseaux tels les groupes de recherches et les associations, d'une part, et des instruments de diffusion telles les revues et les collections, d'autre part. En deuxième lieu, nous avons donné priorité aux courants qui tentent de rendre compte de l'économie comme totalité et qui sont engagés dans une réflexion sur l'analyse concurrente

qu'offre la science économique à dominante néoclassique. En conséquence, nous avons exclu les recherches qui se limitent soit à une sociologie appliquée au domaine de l'économie, soit à un sous-champ de la sociologie économique. Concrètement, le découpage opéré pourrait ne pas faire l'unanimité entre autres parce que les frontières ne sont pas étanches et que les appartenances des chercheurs sont souvent multiples et variables dans le temps.

Même dans le cadre de ces limites, l'aperçu que nous proposons demeure certainement incomplet mais il laisse voir assez clairement la richesse et l'importance des contributions de langue française. Il révèle entre autres que l'absence de ces contributions dans les "revues de littérature" publiées en anglais résulte plutôt de la barrière des langues que de l'absence de contributions significatives. De part et d'autre, il y a là une perte évidente. En conclusion, nous voudrions revenir sur deux points: en premier lieu, montrer comment les trois approches françaises que sont le MAUSS, l'économie solidaire, les institutionnalistes partagent plusieurs points communs tout en se différenciant sur d'autres; en deuxième lieu, offrir quelques pistes pour une comparaison du renouveau de la sociologie économique de langue française avec celui de la sociologie économique de langue anglaise.

1) Les divers courants de la NSÉ de langue française

Hormis l'école de la régulation qui ne rompt pas totalement avec le paradigme structuraliste et marxiste (encore que cela appelle des nuances selon les auteurs de cette école), les courants de la NSÉ francophone s'inscrivent dans le **renversement paradigmatique** qui s'opère dans les années 1970. D'une part, deux courants, le MAUSS et l'économie des conventions et des grandeurs, s'alimentent d'une critique des thèses de Bourdieu, un représentant du paradigme structuraliste qui a poursuivi ses recherches. D'autre part, le courant de l'économie solidaire qui est manifestement plus proche de Durkheim que de Marx, fait l'hypothèse que les acteurs sociaux sont à l'origine des expérimentations socio-économiques. Il est significatif par ailleurs que même Bourdieu (1993) et les régulationnistes font preuve d'ouverture en regard du nouveau paradigme (voir **La misère du monde** chez Bourdieu et le rapprochement de certains régulationnistes avec les conventionnisme). Dans le tournant interprétatif et historiciste prise par la pensée en sciences sociales dans les années 1980, la NSÉ francophone délaisse la perspective structuraliste pour puiser à la pensée de nombreux classiques, dont Mauss, Durkheim, Weber auquel il faut maintenant ajouter Polanyi. Si Marx constitue toujours une référence pour la sociologie économique, l'heure n'est plus à la lecture exclusive d'un seul auteur, fut-il classique et consacré. Du coup, tout se passe comme si la NSÉ sortait de la marginalité pour apparaître pertinente pour l'ensemble de la sociologie, y compris la sociologie générale.

Ce tournant paradigmatique ouvre l'horizon théorique à une pensée normative qui se préoccupe d'étudier la situation présente des sociétés en regard de leur devenir historique. La NSÉ francophone intègre donc la perspective globale de la société et postule dans cette foulée l'insertion sociale de l'économie. Partant de ce postulat, la NSÉ francophone redéfinit le rapport entre l'économie et la société à la faveur d'une emprise plus grande de la société et du politique sur l'économie. Ce tournant apparaît alors d'autant plus paradoxal que dans la réalité le néolibéralisme et la mondialisation semblent favoriser un mouvement inverse (Adda, 1996). Le paradoxe peut être en partie levé si l'on distingue ce qui relève de la réalité de ce qui provient des perspectives d'analyse de cette réalité, n apparaît alors que l'approche néoclassique est elle-même normative dans sa volonté de naturaliser l'économie. Par ailleurs, au strict plan disciplinaire, on peut se demander si la NSÉ doit se constituer comme une discipline spécialisée au sein de la sociologie. Pour satisfaire les attentes concernant le projet d'une autre analyse de l'économie, lui suffit-elle d'utiliser les outillages méthodologiques et théoriques de la sociologie générale? Sur ce point, on peut enregistrer des divergences bien que personne ne suggère que la sociologie économique devrait se constituer en discipline et ainsi s'autonomiser par rapport à la sociologie générale. Le plus critique sur ce point, Alain Caillé, suggère que la meilleure sociologie économique serait faite d'une combinaison de formation générale et de spécialisations effectives concernant l'économie (Caillé: 1994:23).

Les trois courants examinés proposent une **reconstruction sociologique de l'objet que** sont les pratiques économiques, ce qui n'est pas sans incidence sur leur critique de la science économique de type néoclassique. À l'exception des conventionnistes (il ne faudrait pas confondre sur ce point la position de l'économie des conventions avec celle des grandeurs), tous les courants de la NSÉ de langue française remettent en question la définition de la science économique comme "science qui étudie le comportement humain en tant que relations entre les fins et les moyens rares à usage alternatif" (Lionel Robbins, 1935). D'une part, le MAUSS de même que l'économie solidaire considèrent que les besoins ne deviennent illimités que dans la mesure où les pratiques économiques ne sont plus encadrées dans le social puisque l'insertion des individus dans une communauté concrète ou encore leur adhésion à des croyances posent nécessairement des limites aux besoins. D'autre part, en s'inspirant de Polanyi, ils ont tendance à s'en tenir à une définition substantive de l'économie plutôt qu'à une définition formelle. Dès lors, le champ des pratiques économiques est élargi pour y inclure non seulement les activités marchandes mais également les activités non marchandes et non-monétaires, activités où il y a tout de même production ou distribution d'un bien ou d'un service. De plus, pour toutes les approches de la NSÉ de langue française, le marché lui-même cesse d'être un mécanisme naturel pour devenir une construction sociale, une forme institutionnelle pour les régulationnistes, une

forme d'organisation ou une modalité de coordination pour les conventionnistes (à la différence des néo-institutionnalistes américains qui analysent les organisations sous l'angle du marché, d'où leur approche des organisations en termes de coûts de transaction) (Williamson, 1985).

Entre le MAUSS et les sociologues de l'économie solidaire, il n'existe pas de divergence théorique profonde mais plutôt une complémentarité fondée entre autres sur des sensibilités et surtout des préoccupations de recherche différentes. Les auteurs de ce courant plus récent affichent une préoccupation apparemment plus prononcée non seulement pour des problèmes sociaux relevant de l'économie mais également pour des expérimentations, voire des alternatives, telles l'économie solidaire pour les services de proximité ou encore la participation des travailleurs dans les entreprises (Laville, 1992a). De plus, alors que le MAUSS comme les sociologues de la postmodernité sont plus attentifs à la domination de la raison instrumentale et de la technologie dans nos sociétés suivant en cela la tradition webérienne, les sociologues de l'économie solidaire sont préoccupés davantage par les problèmes d'exclusion et de cohésion sociale conformément à la tradition de l'école française de sociologie (Sainsaulieu, 1994 et 1994a). Les questions de nature plus théorique voire épistémologique ne sont pas évacuées pour autant, mais elles occupent manifestement moins d'espace que pour le MAUSS, au profit d'une analyse plus circonscrite à la crise de la société actuelle.

Sur ce fond paradigmatique commun se dessinent néanmoins certaines divergences qui ont trait soit à des objets d'étude particuliers, soit à des approches théoriques spécifiques. Si le MAUSS voit dans le don le socle à partir duquel s'érige une économie qui ne s'oppose plus à la société, l'économie solidaire voit surgir cette économie dans une nouvelle configuration du marché, de l'État et de la société. L'économie des conventions et des grandeurs voit plutôt naître cette nouvelle configuration du côté organisationnel qui combine différents mondes ou modes de coordination de l'action. Aux côtés du monde marchand, peuvent très bien cohabiter d'autres mondes, venant ainsi alléger le poids du monde marchand dans le mode de coordination de l'action.

Une faiblesse importante du programme de recherche des conventionnistes, qui les démarque des autres courants, est qu'ils arrivent difficilement à s'engager au niveau de la temporalité ou de l'historicité des configurations. Non en théorie mais en pratique. Leur contribution sur cette question reste faible du fait de leur tendance à s'enfermer dans une temporalité de surface en monopolisant leurs recherches sur les séquences courtes des interactions entre les personnes (Dosse, 1995: 193). L'absence de réflexion des conventionnistes sur les aspects macrosociologiques (et notamment sur le passage des interactions aux relations sociales) constitue une lacune qui fait par la suite que leur proposition d'un dépassement de l'opposition entre individualisme et holisme méthodologique, demeure peu convaincante (Dodier, 1993).

Pour donner une vigueur nouvelle à ces recherches, il faudrait reconsidérer leur rupture avec les traditions sociologiques s'intéressant aux institutions et à la culture. Le rapport entre les perspectives micro et macro-sociologique constitue sans doute un des points importants de divergence entre les trois courants du monde francophone. Mais au-delà des guerres stériles de méthodes, cette diversité d'approches peut aussi bien constituer une complémentarité riche d'avenir si chaque courant s'ouvre à l'apport de chacun. Comme nous l'avons suggéré, chacun de ces courants peut apporter une contribution complémentaire, si l'on distingue bien les niveaux d'analyse.

2) La sociologie économique de langue française et de langue anglaise

La comparaison systématique des courants de langue française avec ceux de langue anglo-saxonne dépasse manifestement le cadre de la présente contribution. Dans cette visée, nos commentaires constituent plus des hypothèses pour une recherche à faire que des conclusions bien appuyées. Une telle comparaison rencontrerait de nombreuses difficultés dont la première est sans doute la diversité des tentatives de renouvellement de la sociologie économique dans les deux langues. Richard Swedberg a bien montré dans sa contribution la diversité du courant de la **New Economic Sociology** (NES) et cela sans entrer dans le courant de la **Socio-Economies** (SE) qui est encore plus diversifiée, en raison entre autres de son interdisciplinarité. Plusieurs ouvrages dont on ne trouve pas l'équivalent pour la sociologie économique de langue française, donnent un bon aperçu de la diversité de ce renouveau de la sociologie économique de langue anglaise (Smelser and Swedberg, 1994; Etzioni et Lawrence, 1991; Martinelli et Smelser, 1990; Zukin et DiMaggio, 1990; Swedberg, 1987).

En raison de cette diversité des courants dans les deux langues, il est possible de réaliser des arrimages virtuels sans pour autant faire disparaître des différences significatives. Ainsi, le MAUSS en raison de son interdisciplinarité partage certaines visées avec le SASE bien que ce dernier soit plus hétérogène et moins critique par rapport aux néoclassiques. De même, les régulationnistes présentent des affinités avec les institutionnalistes américains (Piore et Sabel, 1984 et 1989; Bowles, Gordon et Weiskopt, 1983 et 1986), sans oublier certains évolutionnistes pour l'analyse des transformations du paradigme technologique (Freeman et Perez, 1988). Quant aux conventionnistes, il faut reconnaître qu'une partie de leur inspiration est anglo-saxonne, à travers des auteurs tels Knight (1921) sur la distinction entre le risque et l'incertitude et Simon (1957) sur la rationalité limitée. De plus, la méthodologie des réseaux en moins, l'approche de certains conventionnistes présente également de nombreuses affinités avec celle de Granovetter: rationalité limitée, l'importance des aspects cognitifs, les formes de coordination des actions individuelles, etc. Enfin, l'approche de l'économie solidaire demeure

plus spécifique au monde francophone, encore que des liaisons pourraient être faites avec plusieurs auteurs anglo-saxons qui travaillent sur l'économie informelle (Bagnasco, 1990), le tiers secteur (Vaillancourt, 1996; Kendall et Knapp, 1995) et les alternatives dans le domaine de l'économie (Lévesque, 1989).

Ces premières considérations permettent de penser qu'il est fort possible que les convergences soient en définitive aussi importantes voire plus que les divergences. Il suffit de penser au retour aux classiques ou encore à la relecture de l'oeuvre de Polanyi qui inspirent la renouveau de la sociologie économique dans les deux mondes linguistiques. Cependant, ces deux exemples sont intéressants pour caractériser les rapports complexes entre ces deux univers puisqu'au coeur de chacune de ces deux convergences s'inscrit une divergence. Dans le cas des classiques, Gislain et Steiner ont indiqué qu'ils s'opposaient à la lecture de Swedberg qui distingue quatre traditions dans la sociologie économique. Pour eux, les économistes hétérodoxes que sont Pareto et Schumpeter s'inscrivent dans un projet relativement semblable à celui mis de l'avant par Weber et Simiand, soit celui de constituer "une théorie de l'action économique en réaction à l' *"homo oeconomicus"*" (Gislain et Steiner, 1995:15). De même, l'interprétation que Granovetter fait de Polanyi est passablement différente de celle qu'en font Perret et Roustang et même Laville. Bien qu'il est très redevable de Polanyi pour sa sociologie économique, Granovetter (1985, 1990, 1992) remet en question l'interprétation de Polanyi en affirmant que ce dernier sur-estime l'encastrement de l'économie dans les sociétés primitives et sous-estime cet encastrement dans les sociétés modernes. Dans ce dernier cas, il montre que le marché comme les autres institutions économiques est une construction sociale et qu'il ne saurait fonctionner sans son inscription dans les réseaux et sans une certaine confiance entre les co-échangistes (Granovetter, 1993 et 1994). Ce point de vue ne fait d'ailleurs pas l'unanimité au sein des auteurs de langue anglaise (Hingham, 1996).

Par ailleurs, l'inscription institutionnelle différente des disciplines de même que des trajectoires nationales contrastées entraînent des différences sur les objets de recherche et notamment sur leur pertinence sociale et la formation de disciplines nouvelles. Ainsi, la sociologie économique de langue française accorde plus d'attention au rôle de l'État, au problème de la régulation socio-économique et aux questions épistémologiques alors que les contributions de langue anglaise sont plus orientées vers l'étude du marché et des grandes entreprises et de leur réseau. En simplifiant et tout en tenant compte de leur importance, limitons-nous au cas de la France et à celui des États-Unis, n'apparaît alors clairement que l'inscription institutionnelle des disciplines dans les deux pays est très différente de même que les rapports entre la sociologie et la science économique. Ainsi, aux États-Unis, les rapports entre la science économique et la sociologie ont

été suffisamment antagoniques qu'il a fallu attendre les années 1950 avec la contribution de Parsons pour qu'il soit possible de parler de sociologie économique (Swedberg, 1987). Dans ce cas, la sociologie économique s'est d'abord construite à partir de l'étude des problèmes sociaux. De plus, ni la sociologie du travail, ni la sociologie des organisations bien que toutes les deux fort importantes (Ingham, 1996), n'ont constitué des lieux qui auraient permis le renouvellement de la sociologie économique. En effet, une demande de recherche provenant principalement des entreprises a entraîné la constitution de ces deux objets d'étude en disciplines relativement autonomes de la sociologie, en l'occurrence les relations industrielles (Dunlop, 1958; Doeringer et Piore, 1985) et la science du management pour les organisations (Chanlat, 1989). De plus, dans un cas comme dans l'autre, les économistes ont été sollicités autant sinon plus que les sociologues, surtout à partir des années 1970 (Gomez, 1996; Ménard, 1990).

La NSÉ franco-française a été en partie marquée par le fait que le paradigme néoclassique n'a pas été aussi exclusif et dominant en France qu'il ne l'a été dans les pays anglo-saxons (Mingat, 1988: 295). On peut constater qu'à la particularité du type de gouvernance étatique de ce pays (la planification indicative), correspond également une tradition de la pensée économique qui plongeait ses racines dans une perspective structuraliste. Par exemple, les thèmes de l'économie nationale ou régionale, industrielle ou appliquée, divergeaient passablement de la théorie pure néoclassique. Des auteurs tels que Perroux (1960 et 1991) ou Marchai (1958) auront profondément marqué la science économique française en institutionnalisant comme nulle part ailleurs (à l'exception peut-être de l'Allemagne) une pratique de la profession qui enchâssait l'économie dans le cadre social. Cela peut, par ailleurs, mettre en lumière les raisons de l'emphase mise sur l'État par la NSÉ francophone, à la différence de la NES et la SE qui mettent plutôt l'accent sur le marché. Dans ce contexte également, les sociologies du travail puis celle des organisations ont pu se développer avec beaucoup de liberté et sans une concurrence de la part des économistes aussi forte qu'aux États-Unis. Par la suite, l'une et l'autre se sont engagées dans une sociologie de l'entreprise et se sont ouvertes à l'analyse du rapport qu'entretiennent l'économique et le social au moment où la régulation étatique est questionnée.

Par ailleurs, nous pouvons nous demander si on n'assiste pas à un mouvement inverse dans le renouveau de la sociologie économique francophone et anglophone. Si notre lecture de Swedberg est correcte, il semble que la NES découvre les rapports sociaux qui avaient été occultés par une approche plus centrée sur l'individu et son action. Par le biais des réseaux et des institutions sociales, l'attention se déplace désormais sur l'intrication de l'action au sein des rapports sociaux. Tandis que la NSÉ francophone s'érige contre le structuralisme et le marxisme des années 1960, qui expliquaient l'action à partir des rapports sociaux constitués dans une société donnée. Ce renversement paradigmatique se traduit par le retour de l'histoire, de l'acteur, du sens

commun (tournant interprétatif) et des théories de l'action. Bref, le regard méthodologique subit un déplacement inverse: dans la NES anglophone, il adopte le point de vue objectivant d'une théorie des rapports sociaux, tandis que dans la NSÉ francophone, le point de vue est plutôt celui historique d'une théorie de l'action. La NSÉ francophone porte ainsi son attention sur l'émergence de nouvelles pratiques économiques qui pourraient permettre de dépasser les limites des modes traditionnels de régulation. Dans cette visée, la NSÉ est plus engagée que la NES et la SE qui recherchent l'une et l'autre à bien asseoir leur légitimité scientifique dans un domaine et un pays où les économistes occupent tout l'espace. Ces différences pourraient par ailleurs être moins importantes qu'elles ne le paraissent au regard du projet d'ensemble de renouvellement des approches de l'économie.

Enfin, on peut faire l'hypothèse que le renouveau de la réflexion sur les pratiques économiques auquel nous assistons, tant dans les pays anglo-saxons que de souche francophone, avec les quelques divergences que nous avons identifiées, n'est pas étranger au réveil du projet qui avait été si bien décrit et dénoncé par Polanyi: l'idée du grand marché. En retournant aux classiques, le renouveau actuel s'inspire de ceux qui, à la suite de la première grande dépression des années 1873-1896 (qui exprimait alors la crise du mode de régulation concurrentielle), avaient compris les limites de l'économie politique classique et proposées de nouvelles perspectives théoriques, fondatrices de la sociologie économique (Gislain et Steiner, 1995). Aujourd'hui comme hier, en requestionnant les pratiques et théorisations économiques, la sociologie économique renaît dans un contexte similaire de lente et difficile gestation d'une Grande Transformation. Si tel est le cas, on peut également avancer que les diverses tentatives analysées pourraient contribuer à l'émergence d'un nouveau paradigme d'analyse de l'économie en continuité avec le basculement paradigmatique qui s'est opéré dans l'ensemble des sciences sociales.

OUVRAGES ET ARTICLES CITES

- Actes de la recherche en sciences sociales**, "Économie et morale", no 94, septembre 1992. **Actes de la recherche en sciences sociales**, "L'économie de la maison", no 81-82, mars 1990.
- Actes de la recherche en sciences sociales**, "La construction sociale de l'économie", no 65, novembre 1986.
- Adda, Jacques (1996), **La mondialisation de l'économie. Tome 1: Genèse. Tome 2: Problèmes**. Paris, La Découverte (coll. Repères), Paris, 118 p et 112 p.
- Aglietta, Michel (1976), **Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États—Unis**, Paris, Calmann-Lévy, 1976, 336 p.
- Aglietta, Michel et Anton Brender (1984), **Les métamorphoses de la société salariale. La France en projet**, Paris, Calmann-Lévy, 274 p.
- Aglietta, Michel, S. Amin, W. Bonefeld, G. Cocco et alii (1994), **École de la régulation et critique de la raison économique**, Paris, L'Harmattan, 380 p.
- Althusser, Louis, **Lire le capital**, Paris, Maspero, 1965.
- Ansart, Pierre, **Les sociologies contemporaines**, Paris, Seuil, 1990, 344 p.
- Bagnasco, Arnaldo (1990), "The Informal Economy", in Alberto Martinelli and Neil J. Smelser (Eds), **Economic and Society**, Sage Publications, pp.157-174.
- Batifoulier, P. (1992). "Le rôle des conventions dans le système de santé", **Sciences Sociales et Santé**, vol. 10, no 1, 5-44.
- Barber, Benjamin R. (1996) **Djihad versus Me World. Mondialisation et intégrisme contre la démocratie**, Paris, Desclée de Brouwer, 304 p.
- Baslé, Maurice et alii (1988), **Histoire des pensées économiques. Les contemporains**, Paris, Sirey, 556p.
- Beaucage, Pierre (1995), "Retour sur le don", **Anthropologie et sociétés**, vol. 19, no 1-2.
- Beaud, Michel et Gilles Dostaler (1993), **La pensée économique depuis Keynes. Historique et dictionnaire des principaux auteurs**, Paris, Seuil, 602 p.
- Béjean, S. (1994). **Économie du système de santé. Du marché à l'organisation**. Paris: Économica, 320 p..
- Bélanger, Paul R., Boucher, Jacques et Benoît Lévesque, " L'économie solidaire au Québec : la question du modèle de développement ", In Jean-Louis Laville (Sous la dir.), **L'Économie solidaire, Une perspective internationale**, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, pp. 141-175.
- Bélanger, P. R., M. Grant et B. Lévesque (sous la dir.) (1994), **La modernisation sociale des entreprises**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal 320 p.
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1991), "La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique ", **Cahiers de recherche sociologique**, no 17, pp. 17-52,
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1992), "Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise : des classiques aux néo-classiques, **Cahiers de recherche sociologique**, No 18-19, pp. 55-92.
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1992a), "Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat", in G. Daigle et G. Rocher (Sous la dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, PUM, pp. 713-747.
- Bélanger, P.-R. et B. Lévesque (1995), "La modernité par les particularismes. Le modèle québécois de développement économique", dans Jean-Pierre Dupuis, **Le modèle québécois de développement économique**, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 115-131.

- Bélanger, Paul R., Lévesque, Benoît, Plamondon, M., **Flexibilité du travail et demande sociale dans les Centres locaux de services communautaires**, Québec, Les Publications du Québec, 1987, 277 pages.
- Berten, A. (1993). "D'une sociologie de la justice à une sociologie du droit". **Recherches sociologiques**, no 1-2, 69-89.
- Boillot, Jean-Joseph (1988), "L'école de la régulation" in Baslé, Maurice et alii, **Histoire des pensées économiques. Les contemporains**, Paris, Sirey, pp. 478-510.
- Boismenu, Gérard et Lizette Jalbert (1991), "Configurations institutionnelles et facteurs socio-politiques", in **Cahiers de recherches sociologiques**, No 17, pp. 199-212.
- Boltanski, L. et L. Thévenot (éds.) (1989). **Justesse et justice dans le travail**, Cahiers du centre d'études de l'emploi, no 33, Paris, Presses universitaires de France.
- Boltanski, L. (1990). **L'amour et la justice comme compétence**. Paris, Métaillié.
- Boltanski L. & Thévenot, L. (1991). **De la justification. Les économies de la grandeur**. Paris, Gallimard.
- Boucher, Jacques (1992), " Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle ", in Gérard Daigle et Guy Rocher, **Le Québec, en jeu. Pour comprendre les grands défis**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 107-136.
- Boudon, Raymond (1971), **La crise de la sociologie**, Paris, Droz, 1971.
- Boudon, Raymond (1973), **L'inégalité des chances, la mobilité sociale dans les sociétés industrielles**, Paris, Colin, 1973.
- Bourdieu, Pierre (1994), **Raisons Pratiques**, Paris, Seuil.
- Bourdieu, Pierre (1993), **La misère du monde**, Paris, Seuil.
- Boyer, Robert (1995a), "Vers une théorie originale des institutions économique", in R. Boyer et Y. Saillard (sous la dir.), **Théorie de la régulation, l'état des savoirs**, Paris, Éditions La Découverte.
- Boyer, Robert (1995b), "Aux origines de la théorie de la régulation", in R. Boyer et Y. Saillard (sous la dir.), **Théorie de la régulation, l'état des savoirs**, Paris, Éditions La Découverte.
- Boyer, Robert (1989), "Économie et histoire: vers de nouvelles alliances ?", **Annales, Économies, Sociétés, Civilisations**, vol. 44, no 6, 1989, pp. 1397-1477.
- Boyer, Robert (1989a), "Les théories de la régulation : Paris, Barcelone, New York", **Revue de synthèse**, IV S, no 2, avril-juin 1989, p. 279.
- Boyer, Robert (Sous la direction de, 1986), **La flexibilité du travail en Europe**, Paris, La Découverte, 332 P-
- Boyer, Robert et A. Orléan. (1991). "Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henri Ford au fordisme", **Revue économique**, no 2, mars, 233-272.
- Boyer, Robert et Yves. Saillard (sous la dir.) (1995), **Théorie de la régulation, l'état des savoirs**, Paris, Éditions La Découverte, 568 p.
- Bowles, Samuel, Cordon, David M. and Thomas E. Weisskopf (Eds) (1983), **Beyond the Waste Land. A Démocratie Alternative to Economic Decline**, New York, Anchor Press/Garden City (Traduction: **L'économie du gaspillage**. Paris, La Découverte, 1986).
- Caillé, Alain (1996), "Présentation", **Revue du MAUSS**, no 7, 1996, 3-21.
- Caillé, André (1995), " Pour une autre économie. Entrevue préparée et réalisée par Chirstina Deblock ", **Le Bulletin de l'Association d'Économie Politique**, Montréal, Vol. 15 no 4 (1995), pp. 7-11.
- Caillé, André (1995s), " Pour ne pas entrer à reculons dans le XXIe siècle. Temps choisi et don de citoyenneté " in Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque (Sous la dir.), **Contre l'exclusion, repenser l'économie**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995, pp. 81-98.
- Caillé, Alain (1994) " Les sciences économiques au coeur des sciences sociales ", in Richard Swedberg, **Histoire de la sociologie économique**, Paris, Desclée de Brouwer, pp 7-23.

- Caillé, Alain (1994a), **Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres**, Paris, La Découverte.
- Caillé, Alain (1994b), "Pour une autre économie", **Revue du MAUSS**, no 3, Paris, Éditions La Découverte.
- Caillé, Alain (1993a), "Ce que donner veut dire. Don et intérêt", **Revue du Mauss**, no 1, Paris, Éditions La Découverte.
- Caillé, Alain (1993b), "Un destin si funeste, la sociologie..", *Société*, no 40, 153-156.
- Caillé, André (1992), "Fondements symboliques du revenu de citoyenneté plus active", in **La Revue du MAUSS**, No 15-16 (1992), pp. 253-263.
- Caillé, Alain (1989), **Critique de la raison utilitaire**, Paris, Éditions La Découverte.
- Caillé, Alain (1981), "La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante ? (À propos de l'utilisation du paradigme économique en sociologie)", *Sociologie du travail*, no3, 257-274.
- Caillé, André, B. Guerrien et A. Insel (1994), "Pour une autre économie", **Revue du MAUSS semestrielle**, No 3 (1994), pp. 3-14.
- Castel, Robert (1995), **Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat**, Paris, Fayard, 490 p.
- Cazeneuve, Jean (1968), **Sociologie de Marcel Mauss**, Paris, Presses Universitaires de France.
- Chanlat, Jean-François (1992), "L'analyse sociologique des organisations : un regard sur la production de langue française contemporaine (1950-1990)" in **Cahiers de recherche sociologique**, no 17, pp. 93-119.
- Chanlat, Jean-François (1989), "L'analyse sociologique des organisations : un regard sur la production anglo-saxonne contemporaine (1970-1988) ", **Sociologie du travail**, No 3/89, 1989, pp. 381-400.
- Clastres, Pierre, **La société contre l'Etat, recherche d'anthropologie politique**, Paris, Éd. de Minuit, 186 p.
- Coriat, Benjamin (1994), "La théorie de la régulation. Origines, spécificités et perspectives", in Michel Aglietta et alii, **École de la régulation et critique de la raison économique**, Paris, L'Harmattan, pp. 101-152.
- Coriat, Benjamin (1990), **L'Atelier et le robot, Essai sur le fordisme et la production de masse à l'âge de l'électronique**, Paris, Christian Bourgois, 1990, 302 pages, (surtout la troisième partie : modernisation (s), pp. 197-287)
- Coriat, Benjamin (1979), **L'atelier et le chronomètre**, Paris, Christian Bourgois Éditeur, 300 p.
- Combemale, Pascal (1994), " Pour une autre économie ou pour une autre société ? ", **La revue du MAUSS semestrielle**, No 4, pp. 252-265.
- Crozier, Michel et E. Friedberg, **L'acteur et le système**, Paris, Seuil, 1977, 508 p.
- Delorme, Robert et Christine André (1983), **L'État et l'économie, Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1970-1980**, Paris, Seuil, 672 p.
- Derouet, J.-L. (1989). "L'établissement scolaire comme entreprise composite. Programme pour une sociologie des établissements scolaires". **Cahiers du centre d'études de l'emploi**, no 33, 11-42.
- Desrosières, A. (1989). "L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique". **Cahiers du centre d'études de l'emploi**, no 33, 1-10.
- Dodier, N. (1992). "Agir dans plusieurs mondes". **Critique**, 427-458.
- Dodier, N. (1993). "Les arènes des habilités techniques". **Raisons pratiques**, (4), 115-139.
- Doeringer, Peter B. et Michael Piore (1985), **Internal Labor Market and Manpower Analysis**, New York, M.E. Sharpe Inc.
- Dosse, François (1995), **L'empire du sens**, Paris, La Découverte.
- Dosse, François, **Histoire du structuralisme**, Paris, Éditions La Découverte, 1991 (tome 1) et 1992 (tome 2), 490p. et 588p.

- Duclos, Denis (Sous la dir.), **Les Sciences sociales dans le changement sociopolitique**, Paris, Economica, Paris, 1985.
- Dumont, Louis (1977), **Homo aequalis. Tome 1: Genèse et épanouissement de l'idéologie économique**, Paris, Gallimard, 272 p.
- Dunlop, John T. (1958), **Industrial Relations Systems**, New York, Henry Holt and Co.
- Dupuy, J. P., Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R., & Thévenot, L. (1989). "Introduction". **Revue Économique**, vol. 40, no 2, 141-145.
- Durand, Jean-Pierre et Robert Weil (dir.) (1989), **Sociologie contemporaine**, Paris, Éditions Vigot, 644.
- Eme, Bernard et Jean-Louis Laville (Sous la dir.) (1994), **Cohésion sociale et emploi**, Paris, Desclée de Brouwer, 287 p.
- Eme, Bernard et Jean-Louis Laville (1988), **Les petits boulots en question**, Paris, Syros-Alternatives, 1988, 231 pages.
- Eme, B., J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt (Sous la dir.) (1996), **Société civile, État et Économie plurielle**, Montréal, Hull et Paris, Université du Québec et CNRS, 260 p.
- Enjolras, Bernard (1995), **Le marché providence. Aide à domicile, politique sociale et création d'emploi**, Paris, Desclée de Brouwer, 254 p.
- Enjolras, B. (1995a). "Vers une théorie socio-économique de l'association: l'apport de la théorie des conventions", **Revue des études coopératives, mutualistes et associatives**, no 48, 93-106.
- Erbès-Seguin, Sabine (1988), **Bilan de la sociologie du travail**, Paris, PUG, , tome I (Travail et Salarial), tome I (Le **travail dans la société**), 1988, 152 p. et 190 p
- Etzioni, Amitai, Lawrence, Paul (1991), **Socio-Economics. Toward a New Synthesis**, New York, M.E, Sharpe, 360 p.
- Eymard-Duvernay, F. (1987). "Introduction : les entreprises et leurs modèles". **Cahiers du centre d'études de l'emploi**, no 30, V-XXII,
- Favereau, Olivier (1989), "Marchés internes, marchés externes", in **Revue économique**, Vol. 40 no 2, pp. 273-328.
- Favereau, O. (1994). "Règles, organisation et apprentissage collectif: un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes", in Orléan, A. (sous la dir.), **Analyse économique des conventions**, Paris, PUF, pp. 113-138.
- Favreau, Louis et Benoît Lévesque (1994), "Les sociologues québécois dans la bataille de l'emploi et de l'insertion" dans Renaud Sainsaulieu (Sous la dir.de), **La sociologie et ses métiers**, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Favreau, Louis, et Benoît Lévesque (1996), **Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention**, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 230 p.
- Favreau, Louis et Carol Saucier (1996), " Économie sociale et développement économique communautaire : de nouvelles réponses à la crise de l'emploi ? ", in **Économie et solidarités**, Vol. 28 no 1, pp. 5-17. <
- Fournier, Marcel (1994), **Marcel Mauss**, Paris, Fayard.
- Francfort, I. Osty, F., R. Sainsaulieu et M. Uhalde (1995), **Les mondes sociaux de l'entreprise**, Paris, Desclée de Brouwer, 616 p.
- Freeman, Christopher and Carlota Ferez (1988), "Structural Crises of Adjustment, Business Cycles and Investment Behaviour", in G. Dosi et al. (Ed.), **Technical Change and Economic Theory**, London, Pinter.
- Freitag, Michel (1995), "L'horizon social inacceptable d'un économisme mondialisé", **Société**, numéro hors série, été, 1-21.
- Freitag, Michel (1995) "La souveraineté : pour un pacte politique, contre l'économisme", **Société**, no hors série, été, 1-21.
- Freitag, Michel (1991), "Joseph Schumpeter, l'économie et le développement de la société", **Société**, no 8, 19-73.

- Freitag, Michel (1986), **Dialectique et société**, Montréal, Éd. Saint-Martin et Éd. de l'Âge de l'homme, 1986, 2 tomes, 296 p. et 444 p.
- Gadrey, Jean (1996), **Services: la productivité en question**, Paris, Desclée de Brouwer, 360 p.
- Gadrey, Jean (1990), "Rapports sociaux de service : une autre régulation", **Revue économique**, no 1 (1990).
- Gadrey, Jean (1992), **L'économie des services**, Paris, La Découverte, 126 p.
- Ganne, Bernard et alii, **Milieus industriels et systèmes industriels locaux : une comparaison France-Italie**, Bron, Groupe Lyonnais de Sociologie Industrielle, 1988.
- Gauchet, Marcel (1988), "Changement de paradigme en sciences sociales?", **Le Débat**, no 50 (mai-août 1988), pp. 165-170.
- Gauchet, Marcel (1985), **Le désenchantement du monde**, Paris, Gallimard, 308 p.
- Godbout, Jacques T. (en collaboration avec Alain Caillé) (1992), **L'esprit du don**, Paris, Éditions La Découverte.
- Godelier, Maurice (1996), **L'énigme du don**, Paris, Fayard.
- Godelier, Maurice (1981), "D'un mode de transition à l'autre ; théorie de la transition", **Recherches sociologiques**, vol. 12, no 2, pp. 161-193.
- Godelier, Maurice, **Horizon: trajets marxistes en anthropologie**, Paris, Maspéro, 2 tomes, 1977.
- Gomez, Pierre-Yves (1996), **Le gouvernement de l'entreprise. Modèles économiques de l'entreprise et pratiques de gestion**, Paris, InterÉditions/Masson, 272 p.
- Gorz, André (1988), **Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique**, Paris, Galilée, 304 p.
- Grant, Michel, Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1997), **Nouvelles formes d'organisation du travail. Etudes de cas et analyse comparative**, Paris, L'Harmattan (à paraître).
- Granovetter, Mark (1995), "Les institutions économiques comme constructions sociales: un cadre d'analyse", in André Orléan (Sous la dir. de), **Analyse économique des conventions**, Paris, PUF, pp. 79-94.
- Granovetter, Mark (1993), "The nature of Economic relationships", in Richard Swedberg (Ed.), **Explorations in Economic Sociology**, New York, Russell Sage Foundation, 3-41.
- Granovetter, Mark (1992), "Problems of Explanation in Economic Sociology", in Natin Nohria and Robert G. Eccles (Eds), **Networks and Organizations: Structure, Form, and Action**, Boston, Harvard Business School Press, pp. 25-56.
- Granovetter, Mark (1990), "The Old and the New Economic Sociology: A History and a Agenda", in Friedlang, Roger et A.F. Robertson (Eds), **Beyond the Marketplace: Rethinking Economy and Society**, New York, Aldine de Gruyter, pp. 89-112.
- Granovetter, Mark (1985), "Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness", in **American Journal of Sociology**, November 1985, pp. 481-510.
- Gurvitch, Georges (sous la dir.) (1967), **Traité de sociologie**, Presses Universitaires de France, Paris, 516 p.
- Hamel, Jacques (1990), "L'économie francophone au Québec à la lumière de la théorie sociologique de la transition", **Sociologie et sociétés**, vol. XXII, no 1, pp. 163-178.
- Houle, Gilles et Hamel, Jacques (1987), "Une nouvelle économie politique québécoise francophone", **Canadian Journal of Sociology**, Vol. 12 no 1-2, pp. 43-63.
- Ingham, Geoffrey (1996), "Critical Survey. Some recent changes in the relationship between economics and Sociology," **Cambridge Journal of Economics**, 20, pp. 243-275.
- Kendall, J. and M. Knapp (1995), "A Loose and Baggy Monster: Boundaries, Definitions and Typologies" in Smith, J. D., Rochester, C. and R. and Dedley (Eds), **An Introduction to the Voluntary Sector**, London and New York, Routledge.
- Knight, F. (1921), **Risk, Uncertainty and Profit**, New York and Boston, Houghton Mifflin Company.
- Lapointe, Paul-André et Paul R. Bélanger (1996), "La participation du syndicalisme à la modernisation sociale des

entreprises" in G. Murray, M.-L. Morin et I. Da Costa, **L'Etat des relations professions et perspectives de recherche**, Québec, Les Presses diversité Lavai et Octares Editions, pp. 284-310.

Laurin-Frenette, N. (1978), **Production de l'État et formes de la nation**, Montréal, Nouvelle-Optique.

Laville, Jean-Louis (1995), "L'économie solidaire : une nouvelle forme d'économie sociale ? ", **Revue des études coopératives, mutualistes et associatives**, No 255 (1995), pp. 70-80.

Laville, Jean-Louis (Sous la dir.) (1994), **L'économie solidaire, Une perspective internationale**, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.

Laville, Jean-Louis (1994a). "Économie et société: pour un retour à une problématique fondatrice de la sociologie ", **Sociologie du travail**, No 2 (1994), pp. 239-249.

Laville, Jean-Louis (1992), **Les services de proximité en Europe**, Paris, Syros, 1992, 248 p. Laville, Jean-Louis (1992a), **La participation dans les entreprises en Europe**, Paris, Vuibert, 224 p.

Lévesque, Benoît (1995), "L'institutionnalisation et le financement de l'économie solidaire au Québec", in **Coopératives et Développement**, Vol. 26 no 2 (1994-1995), pp.83-104.

Lévesque, Benoît (1995a), " Repenser l'économie pour contrer l'exclusion sociale : de l'utopie à la nécessité " in Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque, **Contre l'exclusion, repenser l'économie**, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 17-44.

Lévesque, Benoît, Joyal, André et Orner Chouinard (1989), **L'autre économie, une alternatives**, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 372 p.

Lévi-Strauss (1995), "Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss", dans Marcel Mauss, **Sociologie et anthropologie**, Paris, Presses Universitaires de France, p. IX-LII.

Lipietz, Alain (1995), "De la régulation aux conventions: le grand bon en arrière?" in **Actuel Marx. Théorie de la régulation. Théorie des conventions**, Paris, PUF, 39-48.

Lipietz, Alain (1990), "Après-fordisme et démocratie", **Les temps modernes**, No 524 (mars 1990), pp.97-121.

Lipietz, Alain (1989), **Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle**, Paris, Ed. La Découverte, 1989, 156 p.

Lipietz, Alain (1984), **Accumulation, crises et sorties de crise: quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de régulation**, Paris, (CEPREMAP, no 8409).

Livet, Pierre et Laurent Thévenot (1994), "Les catégories de l'action collective", in André Orléan (Sous la dir.), **Analyse économique des conventions**, Paris, PUF, pp. 139-167.

Marchai, Jean (1958), **La Répartition du Revenu National**, Paris, Éditions Gérin, Librairie Médicis.

Martin, Dominique (1992), "Le pluralisme en sociologie", in Aluas, Ion et Gabriel Gosselin, **Recontre internationale sur L'enseignement de la Sociologie**. Actes d'un colloque de l'AISLF.Cluj et Paris, AISLF, pp.60-66.

Martinelli, Alberto and Neil J. Smelser (Eds) (1990), **Economy and Society. Overviews in Economic Sociology**, London, Newbury and New Delhi, Sage Publications, 328 p.

Maurice M., Sellier F., Silvestre J. J. (1982), **Politique d'éducation et organisation industrielle. Comparaison France-Allemagne**, Paris, PUF.

MAUSS (1993), "La nouvelle série du MAUSS", **Revue du MAUSS**, no 1, 3-4.

Mauss, Marcel (1995), **Sociologie et anthropologie**, Paris, Presses Universitaires de France.

Méda, Dominique (1995), **Le travail. Une valeur en voie de disparition**, Paris, Aubier, 1995, 364 p.

Meillassoux, Claude, **Femmes, greniers, capitaux**, Paris, Maspero, 1975.

Ménard, Claude (1990), **L'économie des organisations**, Paris, La Découverte, 130 p.

MAUSS (1982), " En guise d'éditorial et déclaration d'intentions ", **Bulletin du MAUSS**, no 1, 1-14.

Mingat, Alain (1988), "Économie et sociologie. Une typologie", **Revue économique**, No 1 (1988), pp.293-295.

- Niosi, Jorge (1995), **Vers l'innovation flexible. Les alliances technologique dans l'industrie canadienne**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 192 p.
- Niosi, Jorge (1995a), **L'émergence de l'évolutionnisme en sciences sociales, Une présentation à la Société royale du Canada, Académie No 1**, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (Note de recherche, 95-02), 17 p.
- Niosi, Jorge (1980), **La bourgeoisie canadienne**, Montréal, Boréal Express.
- Niosi, Jorge (1978), **Le contrôle financier du capitalisme canadien**, Montréal, PUQ.
- Orléan, A. (sous la dir.) (1994a). **Analyse économique des conventions**, Paris : Presses Universitaires de France.
- Orléan, A. (1994b). "Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand", **Revue du MAUSS semestrielle**, no 4, 17-36.
- Orléan, O. (1989). "Pour une approche cognitive des conventions économiques". **Revue économique**, vol. 40, no 2, 241-272.
- Orléan, O. (1986). "Le rôle des conventions dans la logique monétaire", in R. Salais, & L. Thévenot (éds.), **Le travail : marchés, règles, conventions**, Paris : Economica-INSEE.
- Ferrez, Carlota (1983), Structural change and the assimilation of new technologies in the economic and social System", **Futures**, vol. 15 no 4, pp. 357-375.
- Perroux, François (1960), **Economie et société**, Paris, PUF.
- Perroux, François (1991), **L'économie du Xxe siècle. Tome V. Théorie générale : les concepts**. Grenoble, Presses de l'Université de Grenoble (1^{ère} édition : 1961).
- Pétychaki-Henze, Maria (1977), "Georges Gurvitch et la sociologie économique", **Cahiers internationaux de sociologie**, Vol. LXII, pp. 147-170.
- Piette Albert. (1994). "Entretien avec Luc Boltanski : Y a-t-il une nouvelle sociologie française ?". **Recherches sociologiques**, no 2, 87-99.
- Piore, Michael J (1995), **Beyond Individualism. How Social Demands of the New Identity Groups challenge American Political and Economic Life**, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 216 p.
- Polanyi, Karl (1983), **La grande transformation. Aux origines politiques et économique de notre temps**, Paris, Gallimard, 420 p. (1^{ère} édition : 1944).
- Poulantzas, Nicos, **Pouvoir politique et classes sociales**, Paris, Maspero, 1968.
- Reynaud, Jean-Daniel (1989), **Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale**, Paris, A. Colin, 306 p.
- Robbins, Lionel (1935), **The Nature and Significance of Economic Science**, London, Allen and Unwin.
- Rosanvallon, Pierre (1995), **La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence**, Paris, Seuil, 226 p.
- Rosanvallon, Pierre (1981), **La crise de l'Etat-providence**, Paris, Seuil, 192 p.
- Sainsaulieu, Renaud (Sous la dir.de) (1994), **La sociologie et ses métiers**, Paris, L'Harmattan.
- Sainsaulieu, Renaud (1994a), "Développement de crise", in B. Eme et J.-L. Lavielle, **Cohésion sociale et emploi**, Paris, Desclée de Brouwer, 7-26.
- Sainsaulieu, Renaud (Sous la dir.), **L'entreprise une affaire de société**, Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1990, 353 p.
- Sainsaulieu, Renaud (1988a), "Stratégies d'entreprise et communautés sociales de production", **Revue économique**, Vol. 39, no 1, pp. 155-173.
- Sainsaulieu, Renaud (1987), **Sociologie de l'organisation et de l'entreprise**, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques - Dalloz, 1987, 390 p.
- Sainsaulieu, Renaud et Denis Segrestin, Denis, "Vers une théorie sociologique de l'entreprise", **Sociologie du travail**, no 3 (1986), pp. 335-352.

- Salais, Robert et Michael Storper (1993), **Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France**, Paris, Editions de l'école des Hautes Études en Sciences Sociales, 468 p.
- Salais, R. et L. Thévenot (1986). **Le travail : marchés, règles, conventions**, Paris : Economica-INSEE.
- Salais, R. (1989). "L'analyse économique des conventions du travail". **Revue économique**, vol. 40, no 2, 199-240.
- Sales, Arnaud (1985), "La construction sociale de l'économie québécoise", **Recherches sociographiques**, vol. XXVI, no 3, 319-359.
- Sales, Arnaud (1979), **La bourgeoisie industrielle au Québec**, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Simon, H. A. (1957), **Models of Man, Social and Rational**, New York, Wiley.
- Smelser, Neil J. and Richard Swedberg (Eds) (1994), **The Handbook of Economic Sociology**, Princeton University Press/ Russel Sage Foundation, Princeton and New York, 836 p.
- Streeck, Wolfgang (1992), **Social Institutions and Economic Performance. Studies in Industrial Relations in Advanced Capitalist Economies**, Newbury Park, Sage Publications, 248 p.
- Steiner, Philippe (1992), "Le fait social économique chez Durkheim", **Revue française de sociologie**, XXXIH, 641-661.
- Swedberg, Richard, **Histoire de la sociologie économique**, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, 315 p.
- Swedberg, Richard, **Economie Sociology : Past and Présent**, Sage Publications, 1987 (Current Sociology, Vol. 35, no 1), 222 p.
- Théret, Bruno (Sous la dir. de)(1995), **L'état, la finance et le social**. Paris, La Découverte, 602 p.
- Théret, Bruno (1992), **Régimes économiques de l'ordre politique, Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État**, Paris, PUF, 320 p.
- Thériault, Joseph-Yvon (1995), "La démocratie coopérative a-t-elle un avenir ?" dans M.-T. Seguin (Sous la dir.), **Pratiques coopératives et mutations sociales**, Paris, L'Harmattan, pp. 47-58.
- Thévenot, L. (1985). "Les investissements de forme". **Cahiers du Centre d'études de l'emploi**, no 29, 21-71.
- Thévenot, L. (1986). "Economie et formes conventionnelles", in R. Salais, & L. Thévenot (éds.), **Le travail, Marchés, règles, conventions**, Paris : Economica-INSEE, 195-217.
- Thévenot, L. (1989). "Économie et politique de l'entreprise. Économie de l'efficacité et de la confiance". **Cahiers du Centre d'études de l'emploi**, no 33, 135-208.
- Thévenot, L. (1992). "Un pluralisme sans relativisme ? Théories et pratiques du sens de la justice", in J. Affichard et J.-B. de Foucauld (sous la dir.), **Justice sociale et inégalités**, Paris : Éditions Esprit.
- Thévenot, L. (1994). "Nouvelles figures du compromis".in B. Eme, & J.- L. Laville, **Cohésion sociale et Emploi**, (pp. 247-255). Paris : Desclée de Brouwer.
- Touraine, Alain (1973), **Production de la société**, Paris, Seuil, 543 p.
- Touraine, Alain, " Sociologie et sociologue " in Marc Guillaume, **L'état des sciences sociales en France**, Paris, Éditions La Découverte, 1986, pp.134-143.
- Vaillancourt, Yves (1996), "Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux" , in Eme, B., J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt (Sous la dir.) (1996), **Société civile, État et Économie plurielle**, Montréal, Hull et Paris, Université du Québec et CNRS, pp.147-224.
- Vienney, Claude (1994), **L'économie sociale**, Paris, La Découverte, 126 p.
- Villeval. M.-C. (1994), "La régulation comme théorie des institutions économiques : perspective de recherche", in **La lettre de la régulation**, CEPREMAP, Paris.
- Weisz, George (1979), "L'idéologie républicaine et les sciences sociales. Les durkheimiens et la chaire d'histoire d'économie sociale à la Sorbonne", **Revue française de sociologie**, XX, pp. 83-112.
- Wieviorka, Michel et Sylvaine Trinh (1989), **Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations**, Paris, La Découverte, 1989,274p.
- Wieviorka, Michel (1987) "L'intérieur et l'extérieur", dans Salvador Juan(coord-), **Organisation et**

management en question(s), Paris, L'Harmatan, 1987.

Wieviorka, Michel, " Le déploiement sociologique ", in Touraine, Alain, " Sociologie et sociologue " in Marc Guillaume, **L'état des sciences sociales en France**, Paris, Éditions La Découverte, 1986, pp.1149-155.

Williamson, Oliver E.(1985), **The Economic Institutions of Capitalism**, New York and London, The Free Press and Collier Macmillan Publishers,450 p.

Zukin,Sharon and Paul DiMaggio (Eds) (1990), **Structure of Capital: The Social Organization of the Economy**, Cambridge, Cambridge University Press.